

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

OBJETS ET SUJETS DU ROI. L'ÉCONOMIE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE DU CÉRÉMONIAL

CRÉANCES, CRÉANCIERS ET LOGIQUES DE L'ÉCHANGE

Le traitement statistique de cette base de données introduit au cœur d'une structure comptable : saisir la réalité d'une action telle qu'elle est représentée, c'est pénétrer la mise en œuvre de principes de gestion – si ce n'est son efficacité. L'analyse des dépenses ordonnées par les Premiers Gentilhommes de la Chambre, puis par le Bureau des dépenses de la Maison du Roi permet de passer de la description statique du chapitre 2 – que paient-ils ? que font-ils fabriquer ? – à une description dynamique. La réponse à la question « comment paient-ils ce qu'ils font faire ? » ne se fera pas ici en termes de moyens de paiement¹, mais avant tout du point de vue des types de créances², ce qui ouvre la voie à l'interprétation des recompositions d'attributions au sein de la Maison du Roi sous formes de choix de gestion, des mutations des formes du cérémonial et de la construction des Menus Plaisirs comme organisation allant de pair dans un contexte plus général de transformation des logiques d'échange entre le roi et ses serviteurs/sujets.

Nous avons vu dans la première partie que l'administration des Menus Plaisirs était marquée par ses origines médiévales : l'analyse de l'évolution des types de créances dont le paiement était ordonné par le Premier Gentilhomme de la Chambre de la fin du XVII^e à la fin du

¹¹ Voir notamment Marie-Laure LEGAY, dir., *Les Modalités de paiement de l'État moderne : adaptation et blocage d'un système comptable* (actes de la journée d'études du 3 décembre 2004), Paris, CHEFF, 2007.

² Voir *supra* chap. 7 de la thèse.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

XVIII^e siècle contribue à l'histoire dynamique de la transformation des flux d'une caisse finançant divers serviteurs du roi en proto-budget³ émanant d'une organisation.

DES GRATIFICATIONS ET DE L'ESPRIT DU DON

L'observation de la composition des créances de l'exercice 1698 témoigne à cet égard de la réussite de la stabilisation de l'institution au tournant des années 1690, dans la mesure où celle-ci ne comporte pas d'« appointements » et où la part des dépenses ne relevant pas de la culture matérielle y est minime⁴. La restriction du périmètre des pleins pouvoirs financiers des Premiers Gentilshommes de la Chambre à une intervention matérielle dans la mise en œuvre du cérémonial est avérée. Ainsi, même si les gratifications enregistrées dans cet exercice représentent une part significative des créances (14 % ; 25 % si l'on ajoute les gratifications couplées à des remboursements), ce sont des libéralités strictement corrélées aux circonstances de la vie aulique dans lesquelles intervenaient les Menus Plaisirs [doc. 19]⁵. Elles correspondent en outre dans leur majeure partie à un avantage en nature nécessaire au déroulement des spectacles et des cérémonies [doc. 20]⁶ : habits de cérémonies, dédommagements sous forme de « logement » et/ou « nourriture » attribués aux comédiens et aux musiciens ordinaires du roi, ainsi qu'à certains fournisseurs... etc. En ce sens, les formes de rétributions des artistes et même de certains marchands et artisans échappent encore partiellement aux logiques de l'échange marchand.

³ Même s'il ne s'agit pas ici d'un budget au sens juridique et légal du terme mais au sens d'ensemble des dépenses conceptualisées comme affectées au fonctionnement d'une entité.

⁴ 1 109 livres tournois sur 69 329 livres tournois.

⁵ Voir aussi le tableau de corrélation entre « créances » et « circonstances » pour l'exercice 1698 en annexe (n° 42).

⁶ Voir aussi le tableau de corrélation entre « créances » et « fonctionnalités matérielles » pour l'exercice 1698 en annexe (n° 43).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

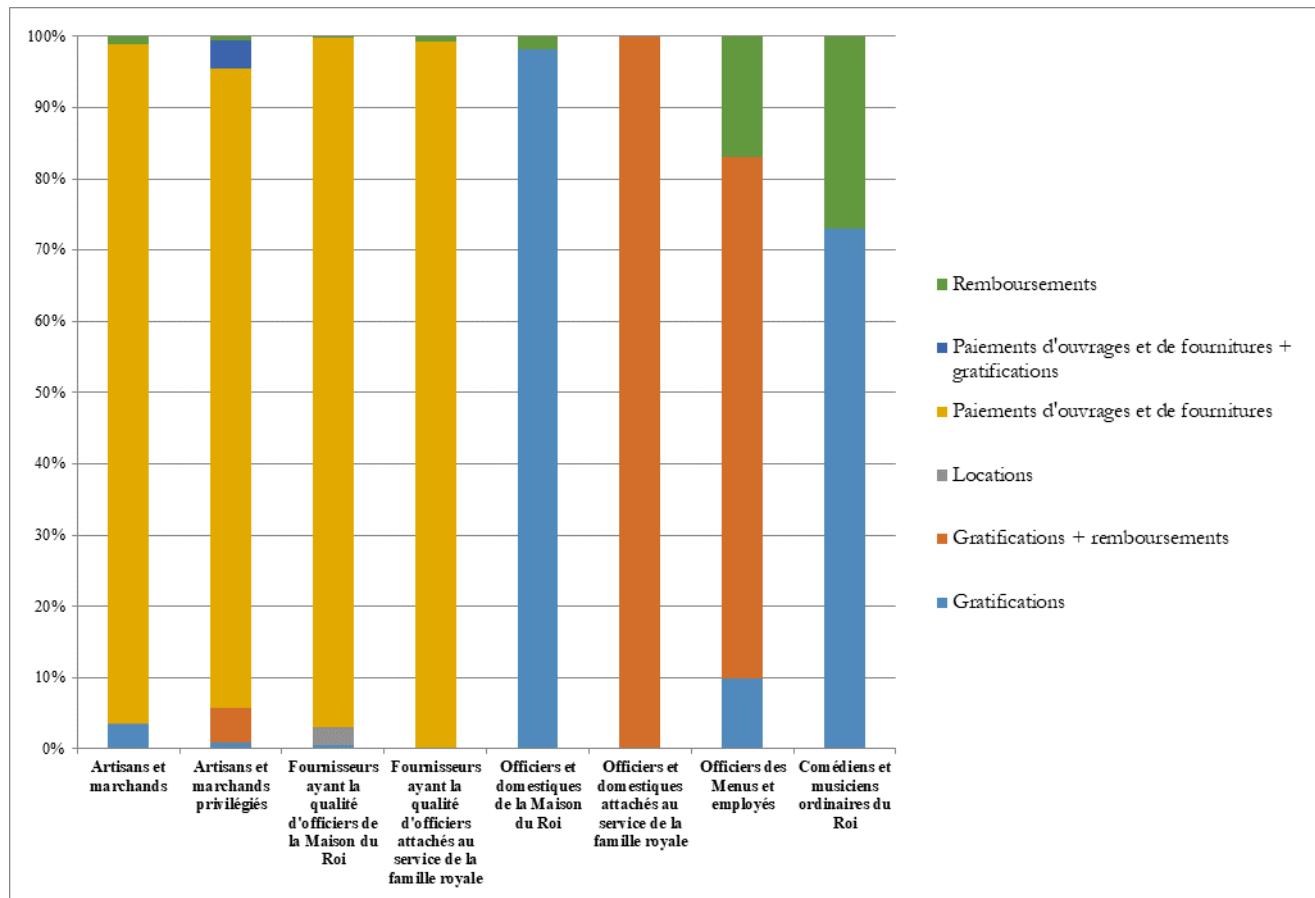
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Gratifications	10009
Gratifications + remboursements	7572
Locations	481
Paiements d'ouvrages et de fournitures	47454
Paiements d'ouvrages et de fournitures + gratifications	300
Remboursements	3513
Total	69329

doc. 1. – Répartition de la dépense ordonnancée par le Premier Gentilhomme de la Chambre en 1698 par catégorie de créances (en livres tournois).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

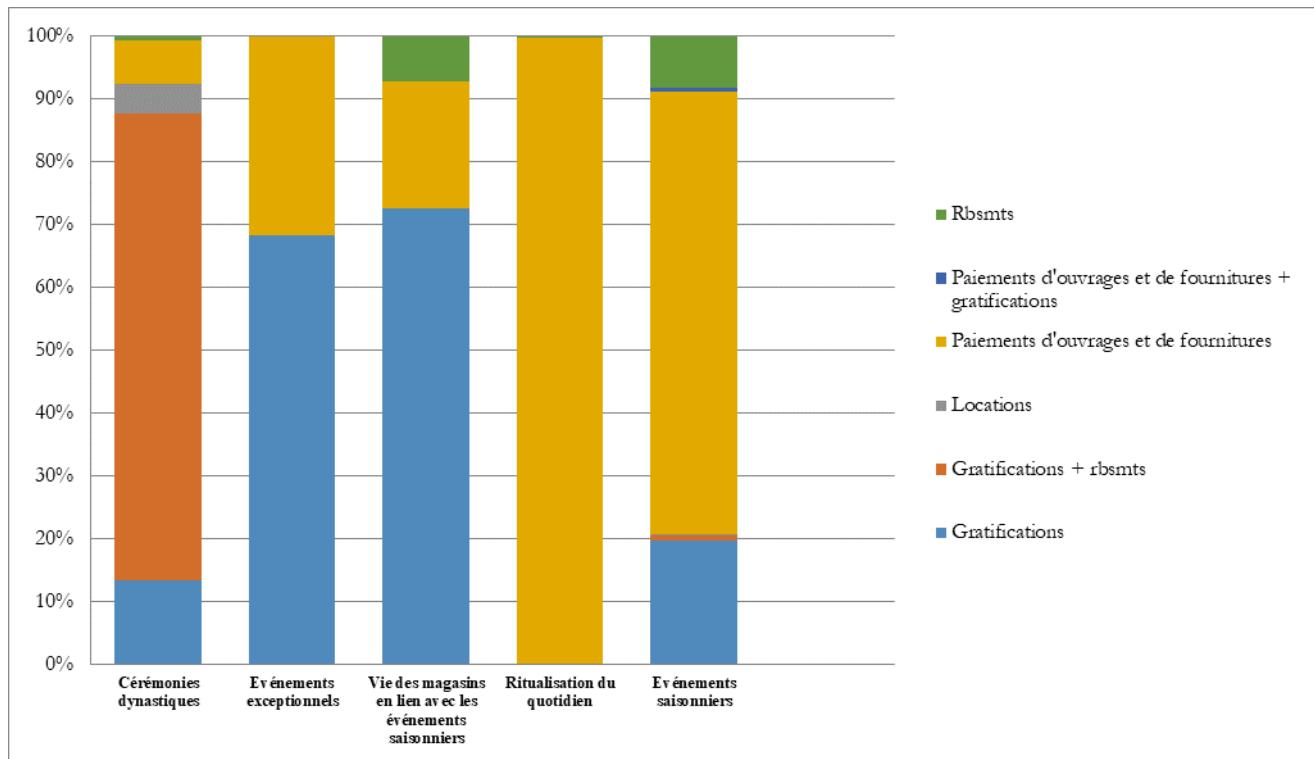
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 2. – Ventilation de la dépense pour chaque type de créanciers en fonction des catégories de créances (exercice 1698 ; voir l'annexe n° 41).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

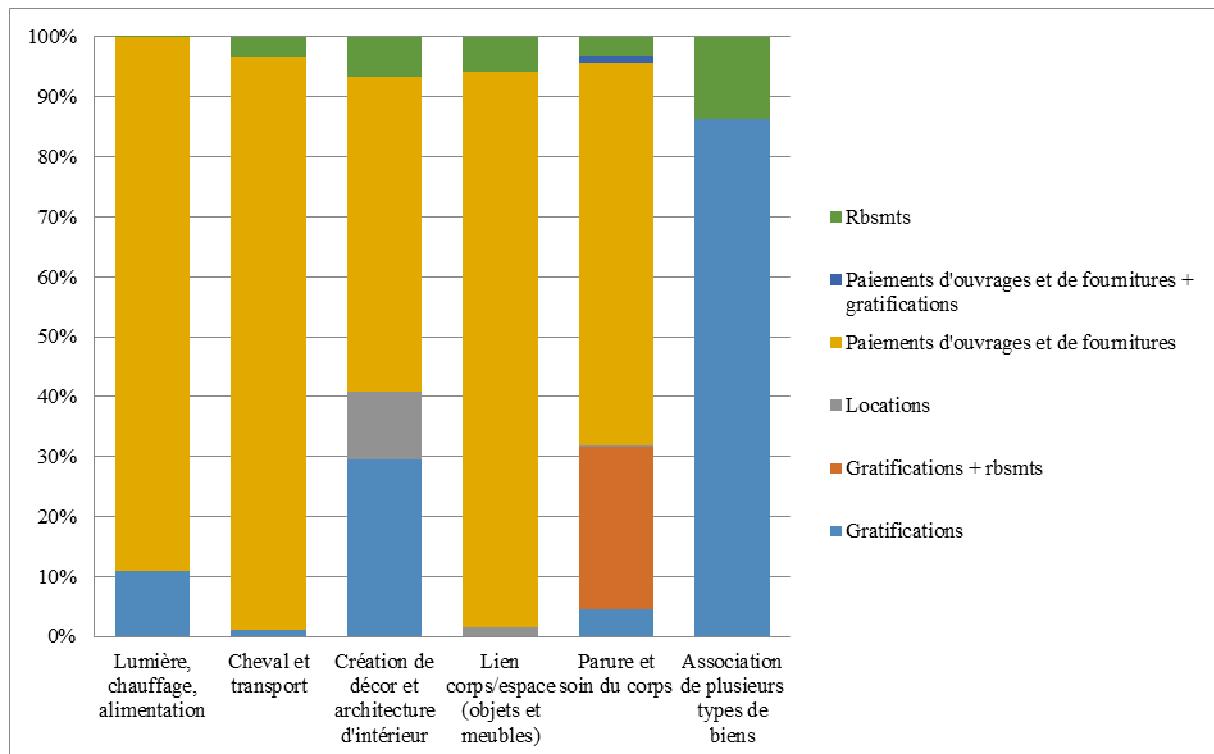
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 3. – Ventilation de la dépense pour chaque type de circonstances en fonction des différentes catégories de créances (exercice 1698 ; voir l'annexe n° 42).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 4. – Ventilation de la dépense pour les différents postes liés à la culture matérielle en fonction des types de créances (exercice 1698 ; voir l'annexe n° 43).

L'analyse de l'exercice 1744 manifeste la persistance de cette mixité des formes de rémunération par l'existence de plusieurs cas de figures d'items comptables associant explicitement des gratifications à d'autres types de créances, sans compter la diversité des créances auxquelles accède chaque catégorie de créanciers. Cette situation s'explique à la fois de manière conjoncturelle et de manière structurelle. Conjoncturelle car cette année 1744 fut riche en circonstances exceptionnelles, l'arrivée de la nouvelle dauphine en France coïncidant avec le bouleversement de la vie aulique par la guerre de Succession d'Autriche, qui amène les Menus à faire célébrer plusieurs Te Deum et à fournir le roi en malles, en meubles légers et autres objets

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

portatifs lors de son déplacement dans les Flandres à l'occasion des opérations militaires⁷. Néanmoins, la diversification des bénéficiaires de gratifications enregistrées sur les états des Menus Plaisirs tient aussi des évolutions structurelles, à commencer par l'augmentation continue des dépenses de l'administration. En dépit du conflit et de l'interruption des « voyages » dans d'autres résidences royales, la vie de cour se déploie sous toutes ses formes, scandées notamment par de nombreux concerts et représentations dramatiques, ce qui se traduit par l'importance des gratifications versées aux comédiens et musiciens ordinaires du roi. Au-delà, les tableaux croisés dynamiques font à la fois apparaître que la majeure partie des gratifications n'est pas liée aux circonstances de la vie de cour⁸, tandis qu'une part non négligeable d'entre elles n'est plus liée comme c'était systématiquement le cas en 1698 à la culture matérielle⁹, ce qui peut susciter des interprétations contradictoires avec l'image des tensions animant les principes de gestion de l'administration. Que les gratifications ne soient pas toutes liées à la culture matérielle mise en œuvre par les Menus n'est pas tant lié à une moindre intervention dans la vie de cour¹⁰, mais signent une accentuation de la monétarisation d'échanges qui ne se présentent plus comme les équivalents de dons concrets. Cette observation converge en ce sens avec le fait que la grande majorité des gratifications versées indépendamment de toute justification liée aux circonstances, pour service rendu « dans l'année », le sont à ceux qui s'apparentent déjà à des employés des Menus Plaisirs.

L'émergence d'une organisation pérenne au service de la vie de cour passe ainsi par le recours à une modalité traditionnelle en vertu de laquelle le souverain rétribue ses serviteurs en leur accordant des grâces. Considérées comme des libéralités somme toute révocables et circonstancielles, ces gratifications ont toute légitimité à être placées parmi les dépenses

⁷ C'est l'année de l'épisode fameux de la « maladie de Metz ».

⁸ 31 326 livres tournois sur un total de 46 559 livres tournois.

⁹ 17 670 livres tournois sur un total de 46 559 livres tournois.

¹⁰ Par un jeu de filtres, il apparaît que les gratifications qui ne sont pas définies au titre de fonctionnalités matérielles sont en revanche pour la plupart (les deux tiers des enregistrements) définies au regard des « circonstances ».

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

« extraordinaires » que sont celles de l'état des « Comédies et Concerts » : vouées à perdurer, elles n'en perturbent pas moins l'ordre comptable établi à la fin du règne de Louis XIV. Des inflexions notables y ont en effet été apportées, notamment du fait de l'intégration des appointements de la Musique de la Chambre à la dépense ordonnée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre. Cohérente au regard du statut des musiciens, officiers de la Chambre royale, cette lourde¹¹ intégration aux états de dépenses n'est alors pas conceptualisée comme une charge permanente et annualisée (ce qui fait justement apparaître notre traitement statistique), puisque ces appointements figurent eux aussi dans l'état des « Comédies et Concerts des quartiers de juillet et d'octobre ».

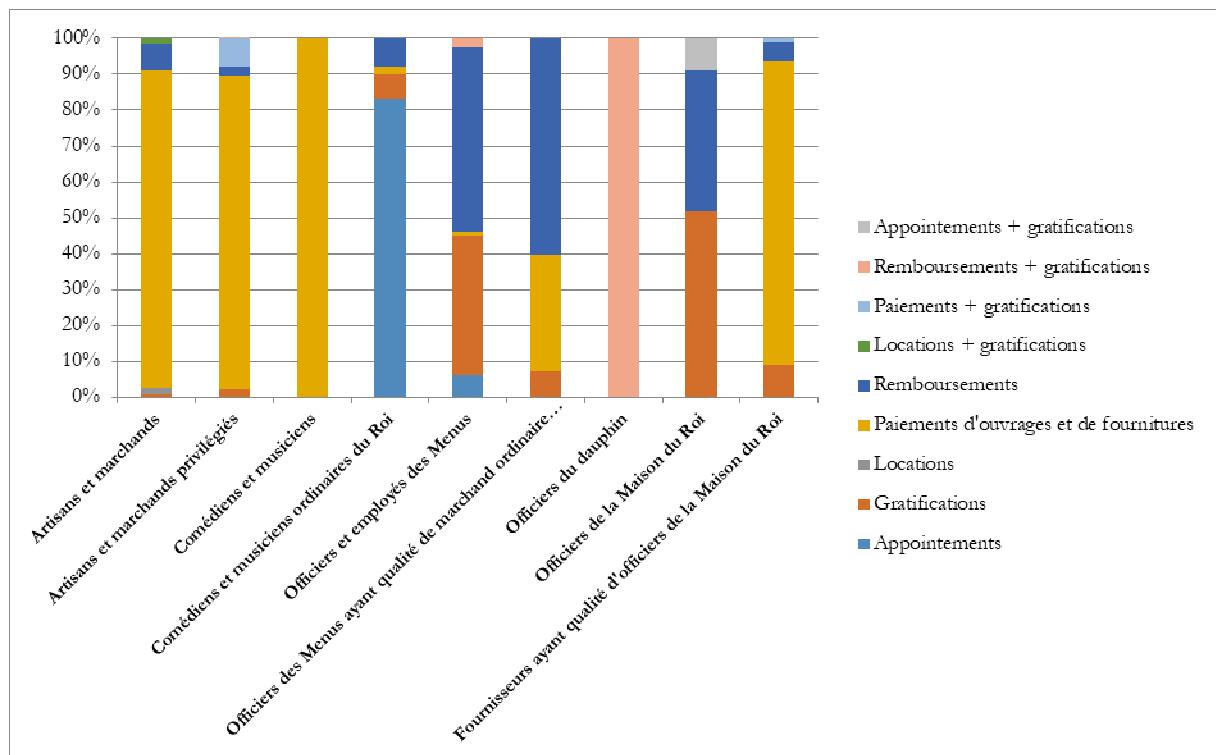
Appointements	87760
Gratifications	46559
Locations	1903
Paiements de fournitures et d'ouvrages	255514
Remboursements	69497
Locations + gratifications	1346
Paiements de fournitures et d'ouvrages + gratifications	6756
Remboursements + gratifications	1873
Appointements + gratifications	1902
Total	473110

doc. 5. – Répartition de la dépense ordonnancée par le Premier Gentilhomme de la Chambre en 1744 par type de créances (en livres tournois).

¹¹ Sur 87 760 livres d'appointements payés sur l'exercice 1744, ceux qui furent versés aux musiciens représentent 85 383 livres.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

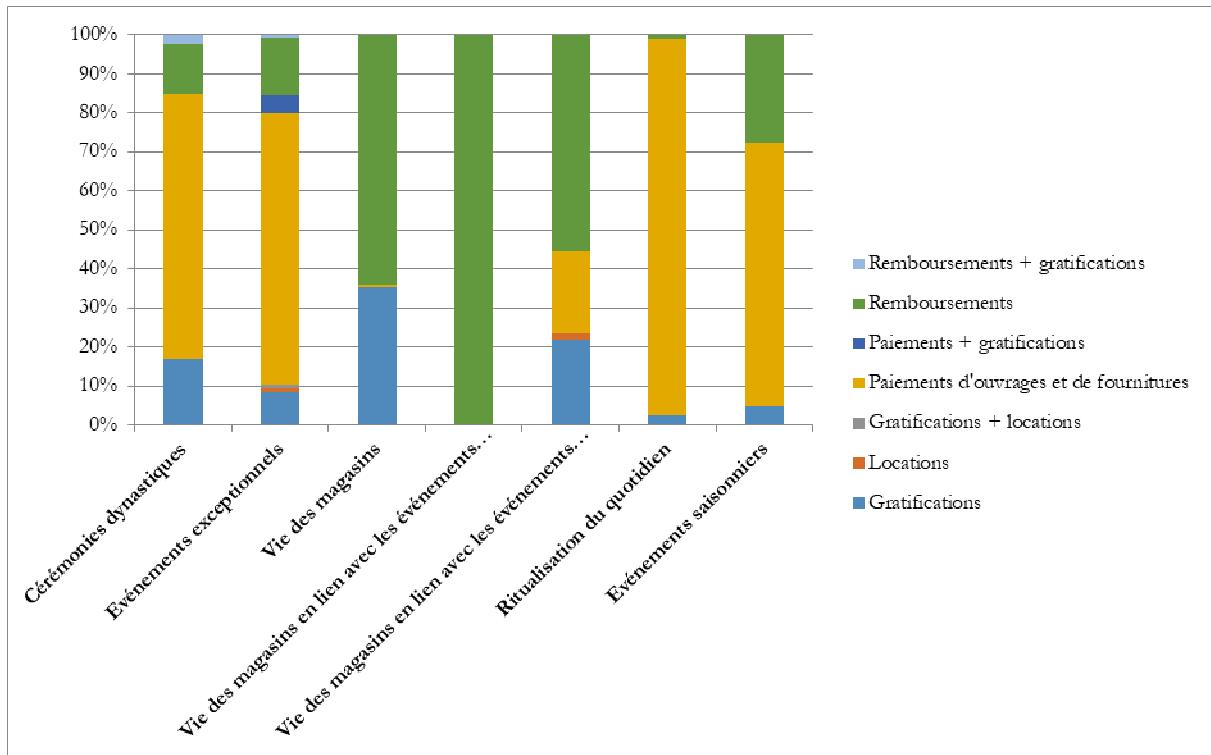
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 6. – Ventilation de la dépense pour chaque type de créanciers en fonction des catégories de créances (exercice 1744 ; voir l'annexe n° 44).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

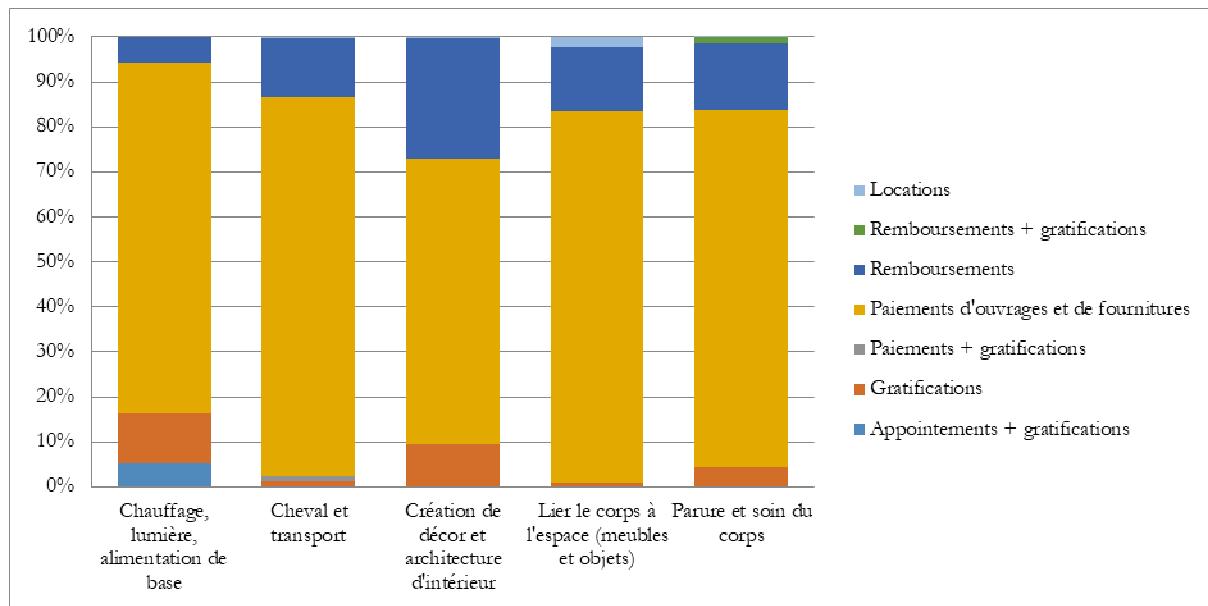
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 7. – Ventilation de la dépense pour les différents types de circonstances en fonction des catégories de créances (exercice 1744 ; voir l'annexe n° 45).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 8. – Répartition de la dépense pour les différents postes liés à la culture matérielle en fonction des types de créances (exercice 1744 ; voir l'annexe n° 46).

L'exercice 1762 est le premier dont la rédaction soit postérieure à la mise à jour de la catégorisation comptable entre ordinaire et extraordinaire : la structure d'ensemble des chapitres demeure identique dans les grandes lignes à celle de l'exercice précédent, mais la dépense ordonnée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre a subi des transformations significatives. Cette dépense étant entièrement basculée à l'extraordinaire, la culture matérielle des Menus Plaisirs se trouve paradoxalement débridée de toute limite financière, au moment même où sont pourtant mises en place les premières mesures d'économies dans la Maison du Roi. L'envolée de la dépense au sortir de la guerre de Sept Ans¹² atteste de l'exploitation de cette faculté par les Premiers Gentilshommes de la Chambre et par les administrateurs des Menus. Si la Musique du Roi, issue de la fusion de la Musique de la Chapelle et de la Musique de la Chambre,

¹² Voir le tableau général de l'évolution de la dépense en tête de ce chapitre.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

voit désormais ses appointements inscrits sur l'état de la dépense ordinaire¹³, ceux des employés des Menus ont simplement glissé dans le nouvel état des « dépenses des magasins »¹⁴. Des « appointements » apparaissent donc parmi les créances répertoriées pour l'exercice 1762, dont les seuls bénéficiaires sont les « personnes attachées aux Menus »¹⁵.

Dans un système où la rémunération demeure de forme complexe, les gratifications versées à ces « personnes attachées aux Menus » constituent en outre l'un des postes de dépenses les plus importants¹⁶. De manière générale, la part des gratifications demeure stable par rapport à 1744, dans une dynamique globale d'augmentation de la dépense : les diverses déterminations de ces gratifications sont très significatives, en lien et au-delà de la question des magasins. Très majoritairement définies indépendamment de toute circonstance¹⁷ et sans lien avec une contrepartie d'ordre matériel¹⁸, ces gratifications participent clairement de la pérennisation de l'action des Menus Plaisirs. Il ne s'agit pas seulement cependant de l'érection de l'administration en organisation autonome, comme en témoigne la part importante des gratifications aux officiers de la Maison du Roi [doc. 26]¹⁹. Les Menus demeurent en fait une caisse d'affectation privilégiée pour la distribution de grâces et de pensions, même si ce n'est pas sans cohérence avec leurs attributions. C'est ainsi que les gratifications liées à une équivalence d'ordre matériel sont pour la plupart liées au développement des magasins – gratifications pour chauffage et lumière aux

¹³ Les textes réglementaires relatifs à cette question et à sa traduction comptable sont l'édit de 1761 et la déclaration de 1769 (*Recueil des édits et déclarations du Roi concernant les Offices d'Intendants, Controleurs & Tresoriers de l'Argenterie, Menus-Plaisirs & Affaires de la Chambre du Roi*, Paris, Ballard, 1770, p. 117-129 et p. 129-138).

¹⁴ Voir *supra* chap. 8 de la thèse.

¹⁵ Soit 14 000 livres tournois. Voir aussi le tableau croisé dynamique confrontant créances et créanciers (doc. n° 15 ; annexe n° 47).

¹⁶ D'après le croisement des créances et des créanciers, 61 285 livres tournois.

¹⁷ 143 349 livres tournois sur 189 860 livres tournois.

¹⁸ 62 782 livres tournois.

¹⁹ Voir aussi le tableau de corrélation des créances et des créanciers pour l'exercice 1762 (annexe n° 47). Voir aussi cette remarque sur les gratifications (paiements pour « assistance ») aux officiers de la Maison du Roi lors de certaines cérémonies scandant la vie de cour (AN, O¹ 2809, « Mémoire ») : « Fêtes solennelles. / Il faudroit savoir, depuis quand s'est introduit l'usage de faire payer par les menus les Gardes du Corps, Cent Suisses, et la Prévôté de l'hôtel, il semble que ces dépenses de déplacement devroient regarder ces diférens corps. »

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

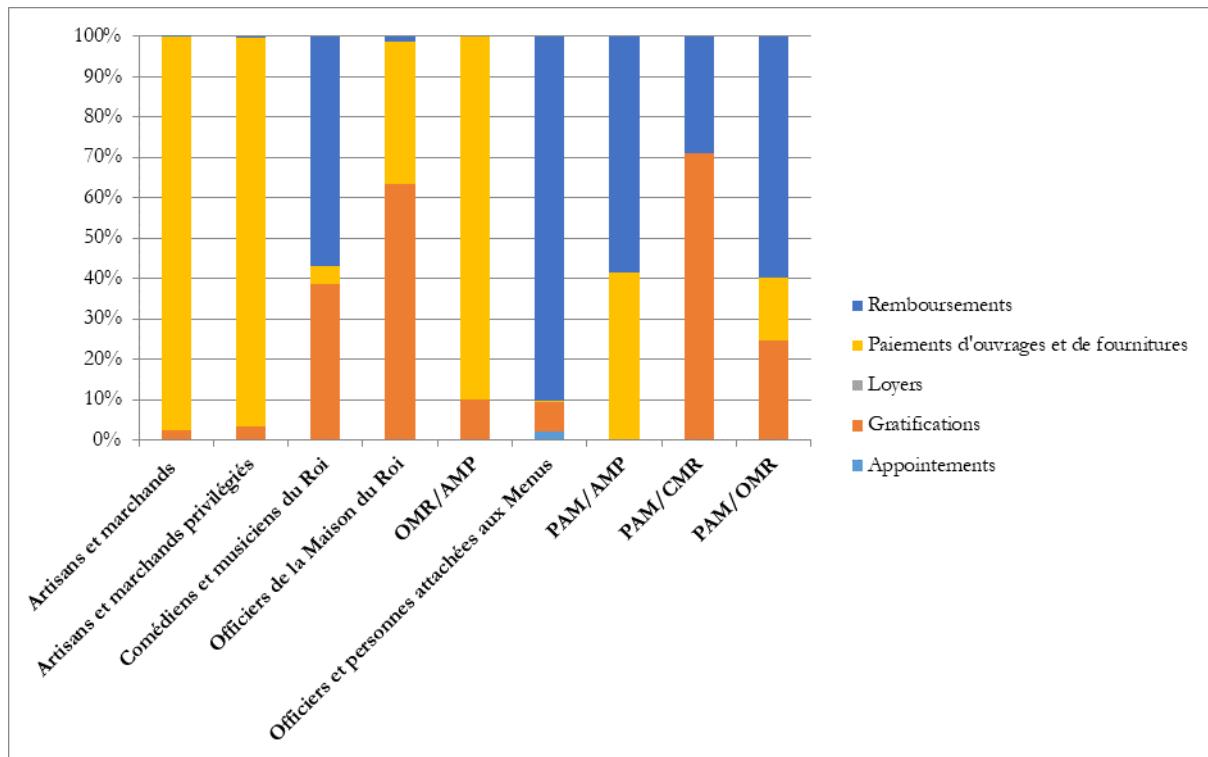
employés – ou se substituent au don des effets du roi moins fréquemment renouvelés et donc moins fréquemment cédés à ses serviteurs. Les « retranchements » effectués dans les fournitures faites par les Menus Plaisirs pour le souverain et la famille royale continuent ainsi de peser sur le budget – pas moins de 32 753 livres tournois en 1762 – pour perpétuer d'anciennes logiques d'échange.

Appointements	14000
Gratifications	189860
Loyers	8500
Paiements d'ouvrages et de fournitures	742813
Remboursements	797496
Total	1 752 669

doc. 9. – Répartition de la dépense de l'exercice 1762 en fonction des catégories de créances (en livres tournois).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

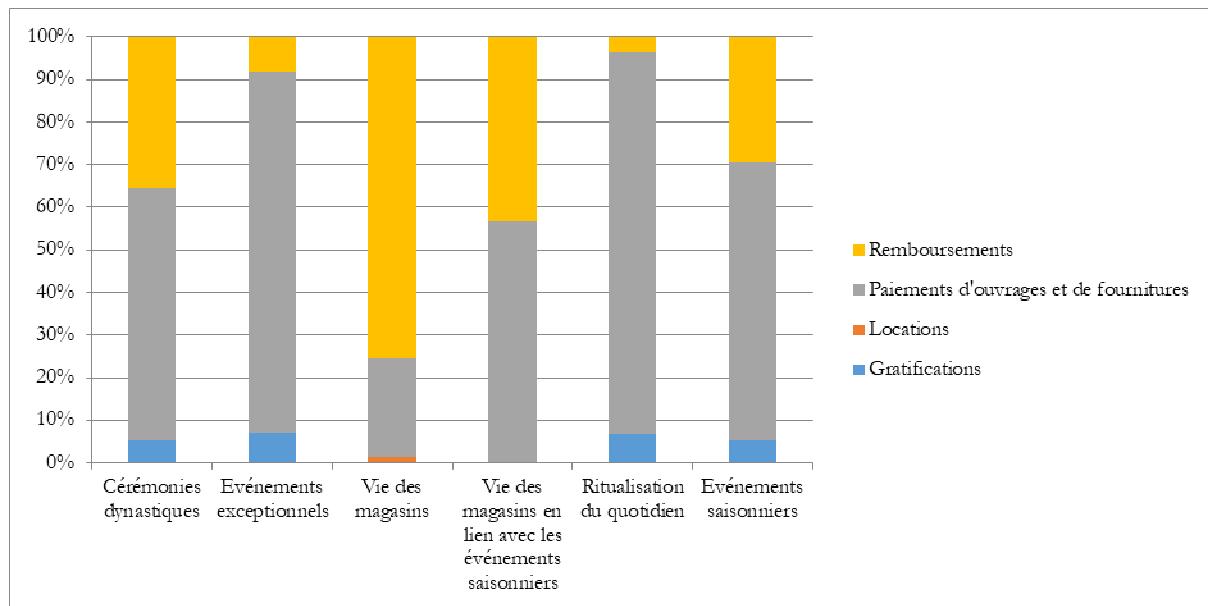
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



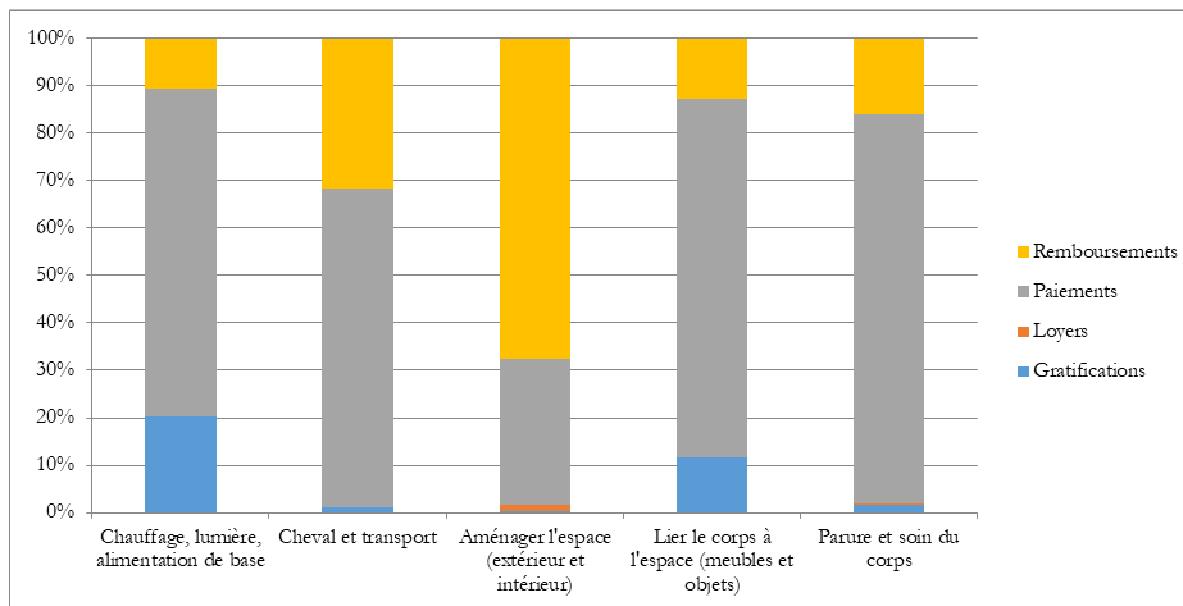
doc. 10. – Ventilation de la dépense pour chaque type de créanciers en fonction des catégories de créances (exercice 1762 ; voir l'annexe n° 47) [OMR/AMP : Fournisseurs ayant qualité d'officiers de la Maison du Roi ; PAM/AMP : « Personnes attachées aux Menus » ayant qualité de marchand ordinaire du Roi ; PAM/CMR : « Personnes attachées aux Menus » appartenant à la Musique du Roi ; PAM/OMR : « Personnes attachées aux Menus » ayant qualité d'officier de la Maison du Roi]

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 11. – Ventilation de la dépense pour les différents types de circonstances en fonction des catégories de créances (exercice 1762 ; annexe n° 48).



doc. 12. – Répartition de la dépense pour les différents postes liés à la culture matérielle en fonction des différentes catégories de créances (exercice 1762 ; voir l'annexe n° 49).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

L'exercice 1786 marque le retour à une structure comptable clarifiée : la quasi-totalité des dépenses est liée à des circonstances, sur le modèle de ce qui avait pu être observé en 1698 – ce qu'atteste la simplification de la ventilation des types de créances. Non seulement, les associations de types de créances, d'ores et déjà devenues rares en 1762, n'apparaissent plus, mais les catégories des appointements et des gratifications ont fortement décrû en termes relatifs, ce qui s'explique par le basculement des gages et gratifications ordinaires des « personnes attachées aux Menus » ainsi que d'une part importante des gratifications aux officiers de la Maison du Roi ou de la famille royale sur l'état de la dépense ordinaire afin d'endiguer leur augmentation. Le traitement statistique met donc en évidence à l'échelle de l'administration les effets des procédures de simplification de la rémunération du personnel, saisis à l'échelle individuelle dans le chapitre précédent, puisqu'en dépit de l'augmentation de la dépense liée à l'organisation des festivités de la vie de cour, la part des gratifications accordées aux « personnes attachées aux Menus » [doc. 30]²⁰ demeure certes élevée, mais moins que celles accordées aux comédiens et aux « fournisseurs ».

Le cas de ces derniers est intéressant, puisqu'il associe en fait parmi les principaux bénéficiaires des gratifications les artistes des théâtres privilégiés à des auteurs et à des compositeurs, qui plus est sans que ces grâces soient systématiquement corrélées aux événements saisonniers²¹. C'est cette démarche de protection des artistes et des dramaturges, associée aux dépenses pour l'École royale de chant et de déclamation – indirectement financée par les Menus qui remboursent plus de 50 000 livres à son directeur et ses employés en frais divers, en sus du versement de quelques gratifications et du paiement de l'aménagement des bâtiments – qui explique d'ailleurs l'apparition pour la première fois de montants significatifs dans la catégorie « Cour et Ville ». L'émergence de ce phénomène, combiné à un phénomène plus massif, l'apparition d'une véritable rémunération pour les représentations à la cour – dans la seconde

²⁰ Voir aussi le tableau de corrélation entre créances et créanciers pour l'exercice 1786 (annexe n° 50).

²¹ Ici encore l'application d'un filtre à la feuille de données a permis d'affiner la lecture des résultats du tableau croisé dynamique corrélant créances et créanciers.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

moitié du XVIII^e siècle, ils sont passés de la « gratification » au « paiement », de la pistole pour nourriture au forfait²² - fait ainsi du théâtre de cour une caisse de résonance des mutations de logiques de l'échange entre le roi et ses serviteurs. Tout en maintenant vivante la forme traditionnelle de la gratification et de la protection, les logiques curiales de l'échange s'ouvrent donc à des formes rationalisées de paiement, en synergie avec son ouverture à la Ville.

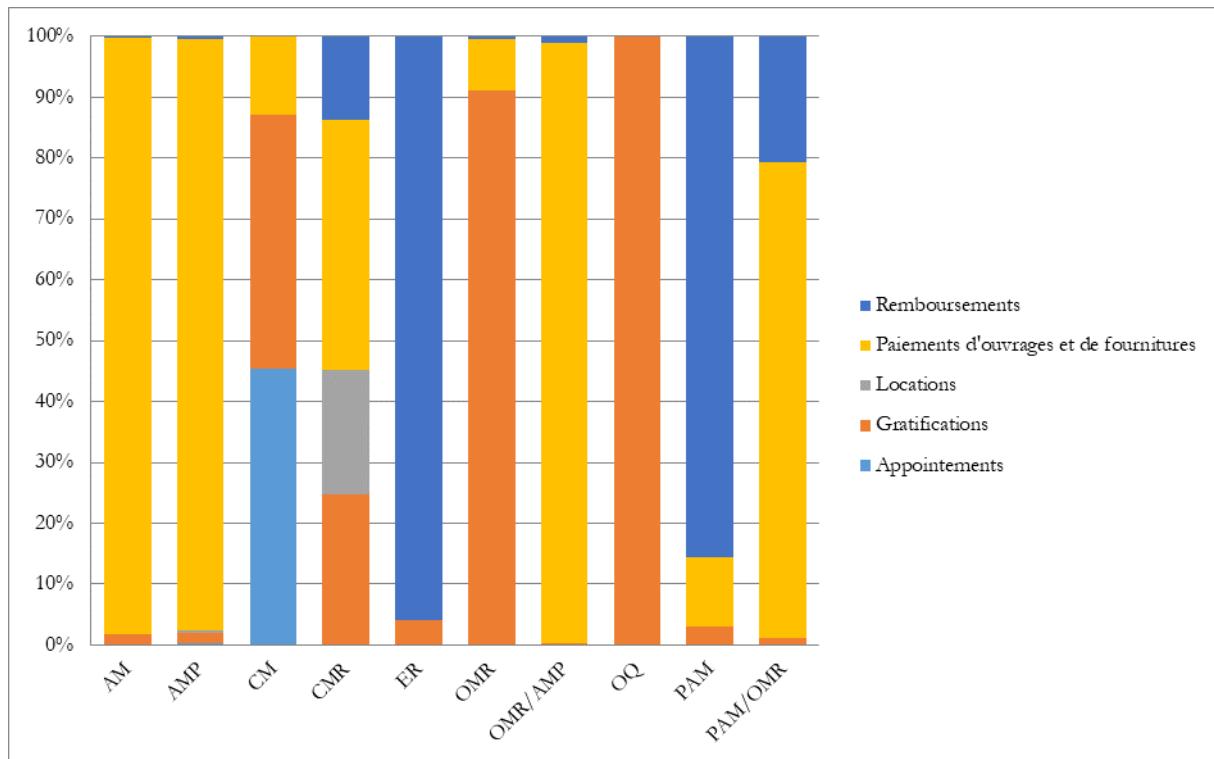
Appointements	9400
Gratifications	106373
Locations	40842
Paiements de fournitures et d'ouvrages	1932797
Remboursements	526508
Total	2615920

doc. 13. – Répartition de la dépense ordonnancée par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi en 1786 en fonction des types de créances (en livres tournois).

²² Ces changements sont institués par des textes réglementaires de 1762 et 1763 (AN, O¹ 844, n° 2, « Règlement pour les spectacles au sujet d'un abonnement pr le Payement de leurs Représentations à la Cour »; bib Maz., mss. n°2659, « Règlement Concernant les Opéra, Ballets et Comédies du Roi », p. 78 et sq). Les effets des transformations de la rémunération des comédiens ordinaires du roi sur la catégorisation des créances sont accentués par l'accroissement du recours à des artistes n'appartenant ni à la Musique du Roi, ni aux théâtres privilégiés. C'est aussi ce qui explique le poids des dépenses non déterminées au regard de la culture matérielle, en dépit de la très forte diminution de la part des appointements et des gratifications.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

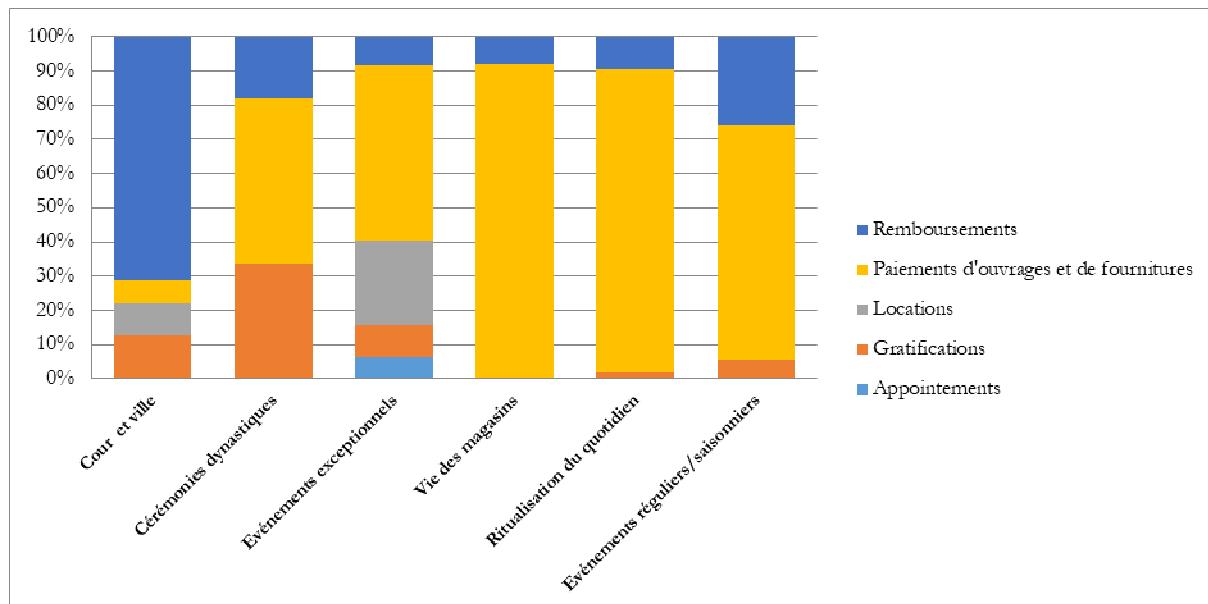
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



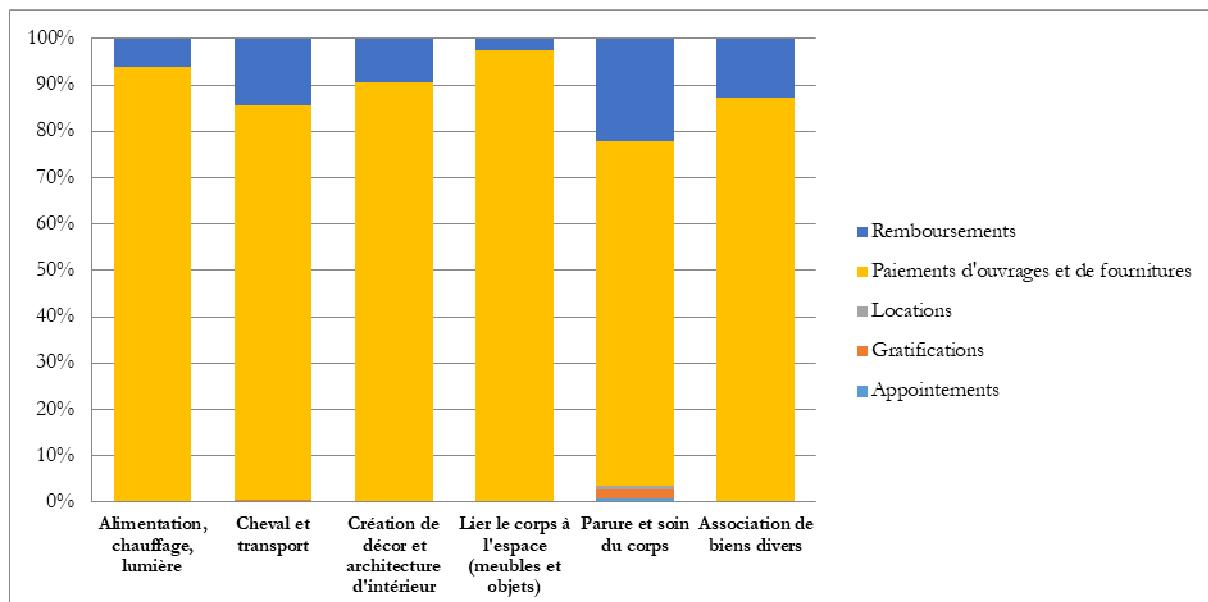
doc. 14. – Ventilation de la dépense pour chaque type de créanciers en fonction des catégories de créances (exercice 1786 ; annexe n° 50). [AM : Artisans et marchands ; AMP : Artisans et marchands privilégiés ; CM : Artistes ; CMR : Artistes des théâtres privilégiés ; ER : élèves et personnel de l'École royale ; OMR : Officiers et domestiques de la Maison du Roi ; OMR/AMP : Artisans et marchands privilégiés ayant qualité d'officiers de la Maison du Roi ; OQ : Officiers de la Maison de la Reine ; PAM : « personnes attachées aux Menus » ; PAM/OMR : « Personnes attachées aux Menus » ayant une charge d'officier de la Maison du Roi].

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 15. – Ventilation de la dépense pour les différents types de circonstances en fonction des catégories de créances (exercice 1786 ; voir l'annexe n° 51).



doc. 16. – Ventilation de la dépense liée à la culture matérielle en fonction des types de créances (exercice 1786 ; voir l'annexe n° 52).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Deux évolutions majeures s'imbriquent donc dans les flux financiers de l'administration des Menus Plaisirs : l'évolution des techniques comptables en vigueur dans l'administration publique et celle de logiques économiques en tension entre économie morale²³ et échange marchand. La diminution de la part des gratifications dans les créances des Menus Plaisirs témoigne à la fois de la transformation des rémunérations, du souci de les catégoriser comme des dépenses ordinaires et invariables et des transformations de l'économie curiale où s'intensifient les relations nouées avec la Ville sous forme d'échange marchand, ce dont le corollaire est l'explosion en termes relatifs et absolus de la part des « paiements d'ouvrages et de fournitures » [docs 12].

L'impossibilité de porter atteinte à la qualité des objets fournis pour le roi, signe tangible de sa majesté et de sa prééminence sociale, amène d'ailleurs paradoxalement les administrateurs à favoriser des économies portant moins sur la nature des objets que sur les formes de relation, comme en témoigne un des mémoires analysés au chapitre 4 :

Avant de passer outre, l'on pense que l'on pourroit peut-être présenter comme un objet d'économie par la suite, la diminution du nombre des vétérans lorsqu'ils viendront à mourir, [...].

1^{er} Etat. Renouvellement des Dentelles et Linges des Chambre et Garderobe du Roy
On a détaillé dans le grand mémoire en quoi consiste le renouvellement : [...]

Par la comparaison de ce que ce renouvellement coûtoit avant 1759, et ce qu'il a coûté depuis, on voit que le Roi, vû les indemnités accordées n'a fait aucune économie, au contraire. [...]

Pour obvier un peu à cette augmentation réelle de dépense, il semble qu'il conviendroit de fixer à l'avenir le prix des toilettes de dentelles à 8,000 lt, et faire un nouveaux prix pour

²³ Laurence FONTAINE, *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, notamment « Don et économie morale », p. 261-263 : « L'économie du don qui incarne, on l'a vu, à la fois l'être et le hasard est la modalité la plus adaptée pour manifester les valeurs nobiliaires. [...] Même si les gens sont conscients que le don est une forme de transaction, l'économie qui la régit n'a pas à voir avec la valeur des choses qui sont offertes, mais avec la valeur des personnes impliquées dans l'échange. [...] Parce que les objets participent des êtres qui les possèdent, le même objet prend plus ou moins de valeur en fonction de qui le donne. Parce que l'argent est intrinsèquement anonyme, il entre difficilement dans l'économie aristocratique et c'est ce qui explique la grande propension des nobles à payer avec des objets des services qui pourraient l'être en argent. [...] Les frontières sont alors loin d'être étanches entre don et marché. »

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

toutes les autres fournitures, linges, etc. dudit Renouvellement, *si mieux on aimoit fixer le renouvellement à 10 années, ce qui produiroit peut-être un effet plus sensible. [...]*

Menues fournitures de la Chambre

On voit dans le premier chapitre de cet Etat une somme de 3753 lt accordée aux Valets de Chambre barbiers pour Indemnités de retranchemens faits en 1759. 1200 lt aux Six garçons de la Chambre pour même chose ; idem, 800 lt aux Garçons de la Garderobe, ce qui forme en tout une dépense annuelle de 5753 lt ; il n'est point dit si cette indemnité devoit être personnelle aux titulaires d'alors, ainsi que le terme d'indemnité mis dans l'état l'indique, ou si cette indemnité devoit passer aux successeurs et anciens titulaires ; dans ce dernier cas c'est donc une augmentation perpétuelle aux traitements des Valets de chambre barbiers, Garçons de la Chambre et de la Garderobe ; dans ce cas ne conviendroit-il pas mieux que cette dépense fut employée sur l'état ordinaire ; ces différens objets remis au traitement ordinaire feroient au moins connoître le véritable sort des officiers du Roi.²⁴

Tous les mémoires se font écho sur ce point : les deux principaux moyens pour réduire la dépense de la Maison du Roi, réside dans la diminution de la fréquence des renouvellements²⁵, laquelle a pour conséquence de diminuer la fréquence des dons, et de s'attaquer de manière générale aux grâces et aux pensions²⁶. Ce sont donc bien les contraintes financières qui modifient les modalités des échanges impliquant le souverain, déplaçant l'accent de la valeur des personnes sur la valeur des biens. Rappelant l'importance de la consommation par les Menus Plaisirs de « choses courantes », l'auteur du mémoire n'ajoutait-il pas : « le Roi ne les paye pas plus cher que les particuliers »²⁷ ? Si la réalité de cette affirmation est discutable, il n'en reste pas moins que pour des hommes tels que Papillon de La Ferté, le souverain n'était donc pas censé payer plus cher que ses sujets. Il n'était pas non plus davantage contraint que ceux-ci de faire entrer ses propres biens dans une circulation sociale des grâces.

²⁴ AN, O¹ 2809, « Mémoire ».

²⁵ Ces « retranchemens » avaient néanmoins fait l'objet de négociations avec les Premiers Gentilshommes de la Chambre, voir le registre de ces derniers, AN, O¹ 822, année 1759, p. 432 et sq, l'évocation des détails de l'affaire discutée à l'époque avec le Contrôleur général Silhouette.

²⁶ C'est pourquoi les administrateurs des Menus pouvaient dresser en parallèle un « Apperçu des économies faites » (AN, O¹ 3095, dossier n° 1), où les « retranchemens » et les diminutions de fréquence de renouvellement des fournitures pour le roi figuraient en bonne place, et des états des indemnités versées en compensation de ces retranchements.

²⁷ AN, O¹ 2809, « Mémoire ».

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Au cœur du système de dons et de contre-dons qui liait le roi à ses serviteurs, les Menus s'employaient donc à défendre les intérêts du souverain et de l'État, autant qu'à préserver le caractère intangible de ces échanges. S'ils les perpétuaient, ils contribuaient aussi à leur dépréciation symbolique, à leur dématérialisation, voire à leur extinction dans le cadre que s'était imposé la monarchie administrative. Aux côtés de l'exemple récurrent des fournitures pour la toilette et les linges du roi, on pourrait multiplier les exemples liés aux diverses circonstances, annuelles et exceptionnelles de la vie de cour. Papillon de La Ferté fit ainsi refuser non seulement les vêtements de deuil, mais aussi les droits d'habit aux membres des cours souveraines lors des funérailles de Marie Leszczynska puis de celles Louis XV, en raison de la hausse du prix du drap et de l'accroissement du nombre d'officiers depuis les funérailles de Louis XIV, ce qui rendait la dépense insupportable pour les finances royales²⁸. Le sort de ces officiers, passés du rouge de la justice royale au noir du deuil, avant d'être privés de leur dignité à porter des vêtements ordonnés par le roi, manifeste ainsi dans les procédés mêmes de l'administration curiale le caractère conflictuel de l'appartenance au corps du roi et les métamorphoses successives de celui-ci à l'époque moderne. L'administration pouvait donc faire mettre un terme à certaines formes de dons matériels – ce dont témoigne la part des équivalents monétaires de ces dons en 1698 –, avant de chercher à limiter aussi les gratifications pérennisant ces formes d'échange – ce qu'atteste à son échelle la faiblesse de la part des gratifications liée à des considérations matérielles en 1786.

En agissant sur les conditions d'exercice de la libéralité royale, les administrateurs des Menus touchaient ainsi, plus ou moins sensiblement, à la nature des relations entre le roi et ses sujets qui constituaient pourtant l'une des expressions de sa représentation et de la sacralité de sa personne. En 1725, le Premier Gentilhomme de la Chambre revendiquait la fourniture des habits de noces du roi au nom d'une logique associant valeur symbolique et circulation du don : « Il dit

²⁸ AN, O¹ 3251, f° 171-176.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

quant aux habits du Roy, qu'ils ne sont point d'usage ordinaire, qu'ils ne se portent point a la garderobe, mais au tresor de Saint Denis comme ceux du sacre, que le premier Gentilhomme de la Chambre a ordonné, ainsi que ceux de l'ordre [du Saint-Esprit] »²⁹. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les administrateurs des Menus prétendent au contraire conserver dans leurs magasins les manteaux déployés lors des funérailles royales et princières³⁰. Au lieu de les offrir aux ciseaux des moines de l'abbaye de Saint-Denis pour en faire des ornements liturgiques³¹, ils les inventoriaient aux côtés des « habits de théâtre »³² qu'il est interdit aux comédiens d'emporter avec eux après les représentations données à la cour, mais seulement d'emprunter de manière réglementée³³. La patrimonialisation des objets produits pour le roi tend ainsi à limiter la jouissance par ses sujets et serviteurs d'effets paradoxalement sécularisés dans le souci de leur octroyer un statut administratif spécifique.

DES MAGASINS COMME ESPACE DE TRANSACTION ; DU CAS D'ESPÈCE DES REMBOURSEMENTS

La mise en place de registres de prêts pour contrôler la circulation des biens appartenant au roi et à l'administration des Menus Plaisirs traduit un changement dans l'esprit des échanges, mais s'est aussi imposée du fait de l'accroissement du fonds d'objets disponibles. Les administrateurs et, à leur suite, l'historiographie insistent généralement sur l'effort entrepris pour

²⁹ AN, O¹ 194, f° 18 v°-19 r°.

³⁰ AN, O¹ 3262, lettre des religieux de Saint-Denis se plaignant à l'intendant des Menus de l'attitude du Garde-Magasin Général au moment des funérailles de Marie Leszczynska (1768).

³¹ Les Menus versaient par ailleurs à Saint-Denis et à Notre-Dame des droits ayant valeur de compensation financière pour les ornements dont l'abbaye et la cathédrale avaient perdu la garde.

³² Dans les recensements annuels (AN, O¹ 3134-3152^B).

³³ Ces obligations furent formulées dans un règlement spécifique de 1763 (Bib. Maz., mss. n° 2659, « Règlement Concernant les Opéra, Ballets et Comédies du Roi », art. 8) et dans le règlement général de 1765, déposé en AN, O¹ 2809, rubrique « Registres des magasins », art. 5 ; rubrique « Fonctions desdits employés... etc », art. 13 et 14 (annexe n° 23). Sur les registres de prêts, voir *supra* chap. 4 de la thèse.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

conserver ces effets en vue de les réemployer. Or la pratique du réemploi, d'ailleurs commune dans l'économie des pratiques artistiques d'Ancien Régime, que ce soit au théâtre ou dans les arts décoratifs³⁴, suppose par définition un fonds à même d'alimenter ces circulations. C'est donc sa constitution qui est l'enjeu préalable et concomitant des phénomènes de patrimonialisation. Tandis qu'on prête et qu'on réemploie, on achète et on fabrique donc sans relâche, comme en témoigne l'explosion de dépenses liées pour l'essentiel à la culture matérielle. Le contenu des magasins s'est ainsi constamment enrichi dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. À titre d'exemple, ils comptaient en 1762 un millier d'« habits de théâtre », près de 2 500 en 1767 et 5 604 en 1786³⁵. De même, les recensements des magasins exhibent l'accroissement du nombre d'éléments de construction et d'ornementation conservés en vue des pompes funèbres, puisqu'on passe de 194 à 358 items dans la liste des effets conservés à cet usage entre 1760 et 1788³⁶. À l'époque même où la construction du « grand théâtre de Versailles » pétrifiait enfin une salle destinée au théâtre de cour, l'administration des Menus était donc parvenue à matérialiser dans ses magasins l'« église portative » que Papillon de La Ferté appelait de ses vœux dès 1764 afin de faire face aux événements récurrents qu'étaient les « pompes funèbres »³⁷. À l'instar du sort réservé aux vêtements et autres insignes royaux transférés de Saint-Denis aux magasins des Menus Plaisirs, c'est la pérennisation de l'éphémère sous formes de pièces détachées entreposées dans les hôtels de Paris et de Versailles qui vint pallier l'absence de monument funéraire des

³⁴ On a l'exemple à Versailles même du réemploi (matériel et non seulement iconographique) de motifs ornementaux.

³⁵ AN, O¹ 3136, O¹ 3141, et O¹ 3252^B, f° 24 (tous les items ne sont pas dénombrés dans les recensements annuels, d'où nos approximations).

³⁶ AN, O¹ 3134 et O¹ 3153, chap. « Mausolées, pompes funèbres ».

³⁷ Denis Pierre Jean PAPILLON DE LA FERTÉ, *Journal des Menus Plaisirs du Roi. 1756-1780*, Clermont-Ferrand, Paléo, 2002 [1887], p. 78 : « J'ai écrit à M. le duc d'Aumont pour lui rendre compte [...] de différents projets que j'ai imaginés pour le bien du service et, un entre autres pour les catafalques qui consisterait à construire à présent que nous avons un grand magasin, une espèce d'église portative, qui pût servir à Paris et à Saint-Denis, avec tous les accessoires nécessaires à ces lugubres cérémonies, ce qui éviterait par suite des dépenses considérables, surtout pour les tentures ».

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Bourbons dans l'abbaye de Saint-Denis³⁸. Cette « église portative » n'était cependant pas née d'une construction unique mais s'était au contraire constituée par agrégation d'éléments, au gré des funérailles successives – origines d'ailleurs rappelées dans les inventaires³⁹. On mesure ainsi l'écart entre les projets de rationalisation et la forme qu'ils pouvaient prendre une fois concrètement mis en œuvre.

L'analyse des types de créances enregistrés dans les états de dépenses des Menus Plaisirs traduit de manière dynamique l'organisation de ces lieux voués à la création d'un patrimoine veillé par l'administration et la naissance de l'organisation matérialisée par ces mêmes lieux. Tous ces types de créances participent à l'affirmation et à la pérennisation des dépenses pour les magasins. L'analyse des catégories de créances, ainsi que celle des inventaires ou des registres d'entrées de fournitures, manifeste la manière dont les magasins, lieu de conservation mais aussi de livraison et de consommation, étaient devenus un espace de transaction entre la Cour et la Ville, participant de la reconfiguration des relations d'échanges entre le roi et ses fournisseurs.

Les tableaux généraux [docs. n° 13 et 14] résultant du codage des « créanciers » et des circonstances qui occasionnent la dépense manifestent clairement le basculement au cours du siècle. De même, les dépenses liées à la vie des magasins représentent 395 livres tournois en 1698, 13 385 livres tournois en 1744, 660 055 livres tournois en 1762 – soit près de 50 % du total des dépenses - et encore près de 40 % en 1786 (929 789 livres tournois). Si la généalogie des magasins remonte à la fin du XVII^e siècle, ce n'est qu'au midi du siècle suivant que leur coût de fonctionnement a pris corps, pesant dès lors sur les finances de la monarchie. De fait, en 1762, l'importance des dépenses s'explique notamment par les remboursements d'achats de bâtiments⁴⁰

³⁸ Voir Jean-Marie LE GALL, *Le Mythe de Saint-Denis entre Réforme et Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 436-442.

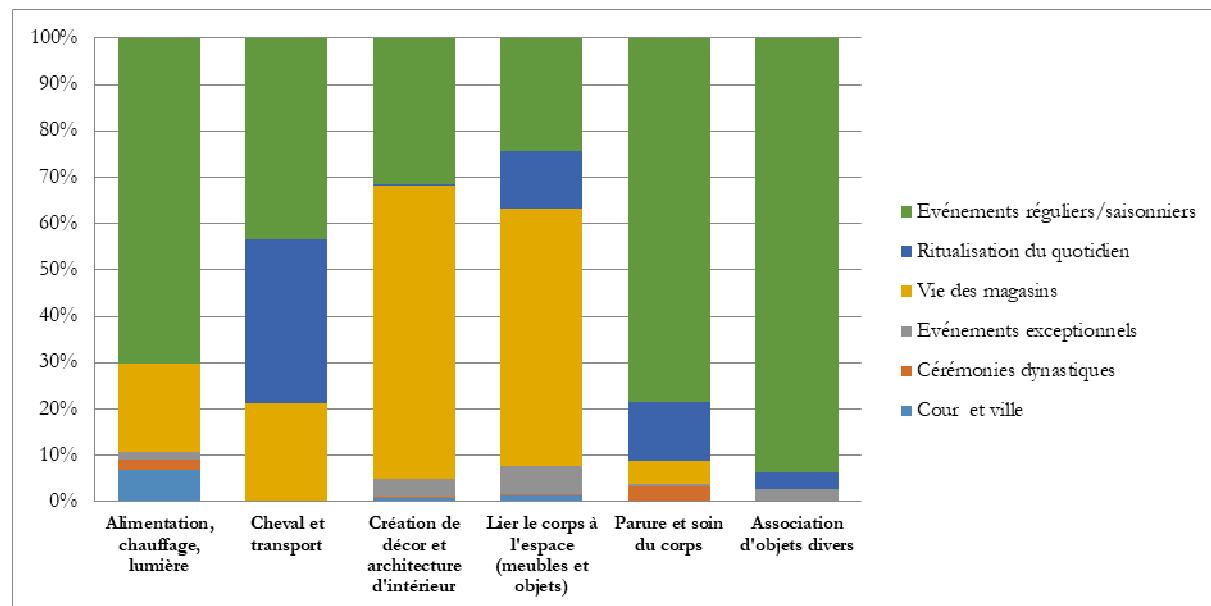
³⁹ Voir *supra* chap. 4 de la thèse.

⁴⁰ L'état de la dépense pour les acquisitions et constructions s'élève à 588 549 lt 5 s 2 d., hors taxations du trésorier. Sur 499 197 livres tournois de remboursements liés à la vie des magasins (voir le tableau de corrélation entre « créances » et « circonstances », annexe n° 48), 80 000 livres tournois furent remboursées au caissier Lhéritier pour

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

et de terrains ainsi que par les travaux d'aménagement de ces derniers. Outre les frais liés au réaménagement de l'hôtel de Paris à la suite des acquisitions de 1784 et 1785⁴¹, les dépenses de l'exercice 1786 attestent l'importance des coûts d'entretien quotidien des magasins [doc. 33]. Si les dépenses entraînées par l'aménagement intérieur et la « révolution des objets » propre au XVIII^e siècle n'avaient pas vocation à être intégralement renouvelées chaque année, c'était en revanche le cas des frais liés au secteur du transport et du cheval, le mieux représenté dans la catégorie de la culture matérielle⁴².



doc. 17. – Ventilation de la dépense liée à la culture matérielle en fonction des types de circonstances (exercice 1786 ; annexe n° 53).

l'acquisition des hôtels des Menus à Choisy et à Compiègne. Voir aussi tableau de corrélation entre « circonstances » et « fonctionnalités matérielles » de 1762 (annexe n° 63).

⁴¹ Voir *supra* chap. 7.

⁴² 95 733 livres tournois, soit beaucoup plus que pour les frais d'habillement et de soins médicaux (13 288 livres tournois) et pour l'approvisionnement (30 029 livres tournois). Sur l'économie du cheval à l'époque moderne, voir Daniel ROCHE, *La Culture équestre occidentale, XVI-XIX^e siècles : l'ombre du cheval*, t. 1. *Le cheval moteur*, Paris, Fayard, 2008.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

La place de ce secteur dans les dépenses de fonctionnement des magasins atteste de l'importance des transports effectués par les administrateurs et les employés, pour rallier eux-mêmes les résidences royales, pour y faire acheminer des biens conservés ou fabriqués dans les magasins, et, inversement, en faire rapporter d'autres. La diversité maintenue dans le recours à différents modes et services de transport – notamment, tout au long du siècle, aux fermiers des voitures de la cour pour les déplacements des comédiens et le transport des malles du souverain et de la famille royale lors des voyages de la cour – met *a contrario* en valeur l'intégration des transports proprement liés aux chantiers dirigés par les Menus Plaisirs. C'est ce qui apparaît si on applique un filtre permettant de visualiser les dépenses de 1786 liées aux frais de transport pour les « événements saisonniers ». Sur un total très élevé de 231 060 livres tournois, il n'y a aucun recours aux services d'une entreprise ou d'un voiturier pour le transport des décors ou des costumes fournis par les Menus Plaisirs : l'essentiel de la dépense concerne le déplacement des comédiens, le transport des instruments de musique et celui des effets du roi et de la famille royale. Si administrateurs et employés avaient recours aux services de voituriers et de cochers pour leurs déplacements personnels (comme en témoignent les remboursements de frais de « voyages » et de pourboires), quant aux travaux des Menus et au transport d'objets, il ne s'agit que de dépenses pour achat de paille et de foin pour emballage, réparations ponctuelles à des voitures et des charriots, paiements des charretiers⁴³. En termes absolus comme en termes relatifs, le coût des dépenses de transport et de déplacement des biens et des personnes dépendant des Menus Plaisirs lors de ces festivités reste plus élevé qu'en 1744⁴⁴. À cette époque, les Menus avaient en revanche dû faire appel à la fois au voiturier Bordier, à l'entrepreneur Galleran – marchand privilégié de la Maison du Roi – et aux fermes de la Messagerie, ainsi qu'à

⁴³ Soit, tout de même, 31 270 livres tournois, ce qui inclut cependant aussi des frais de logement et nourriture pour ces mêmes ouvriers, employés et administrateurs.

⁴⁴ En 1744, si on sélectionne les frais de transport engagés pour les événements saisonniers et les événements exceptionnels (ceux-ci cumulés pour que les chiffres soient comparables à ceux de 1786, dans la mesure où il n'y avait pas eu de séjour à Fontainebleau en 1744), les coûts totaux s'élèvent à 67 420 livres tournois, dont 5 % (4 010 livres tournois) pour les biens et les personnes attachés aux Menus Plaisirs.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

divers cochers et services non identifiés dans les items de remboursement. Cette comparaison confirme donc dans le détail ce qu'indiquait de manière générale la régression en termes relatifs de la part du secteur du cheval à l'échelle du siècle⁴⁵ et la stabilité, en termes absolus, de la part des remboursements pour frais de déplacements entre 1762 et 1786 [docs 28 et 32]⁴⁶ en dépit de l'intensification du rythme des représentations dramatiques.

L'importance des magasins comme nouvel espace de relations et l'internalisation des opérations des Menus se manifeste aussi par la part croissante des fonds destinés aux officiers et employés des Menus. Le montants de ces fonds passe en effet de 3 277 livres tournois en 1698 à 63 437 en 1744, puis à 890 760 en 1762, et, enfin, 527 950 en 1786 – hors appointements et gratifications ordinaires, les appointements ne représentant de toute façon qu'une part minime des dépenses des Menus Plaisirs en général et de l'état des magasins en particulier⁴⁷. Or on a vu que les appointements ne représentent qu'une part minime de ces fonds et les gratifications, pourtant essentielles à la rémunération, n'en représentent pas non plus la part la plus importante⁴⁸. Si la part des paiements de fournitures et d'ouvrages n'est pas négligeable⁴⁹, ces chiffres font nettement apparaître que l'internalisation passe moins par l'intégration des

⁴⁵ 16 % en 1698 ; 30 % en 1744 ; 11 % en 1762 ; 12 % en 1786

⁴⁶ Voir en annexe (n° 49 et n° 52) les tableaux de corrélation des « créances » et des « fonctionnalités matérielles » pour l'exercice 1762 (les remboursements pour frais de transport s'y élèvent à 42 890 livres tournois, 74 647 livres tournois en prenant en compte toutes les combinaisons de « fonctionnalités matérielles » impliquant la culture équestre) et pour l'exercice 1786 (les remboursements pour frais de transport s'y élèvent à 46 587 livres tournois, 55 635 livres tournois en prenant en compte toutes les combinaisons de « fonctionnalités matérielles » impliquant la culture équestre).

⁴⁷ Voir le doc. 14 de la thèse (Répartition de la dépense en fonction des types de créanciers) : les officiers et employés des Menus, puis « personnes attachées aux Menus » (quelles que soient leurs autres qualités) représentent 4 % de la dépense de l'exercice 1698, 13 % de celui de 1744, 51 % de celui de 1762 (année exceptionnelle du fait des travaux des magasins et du rôle de Lévéque, à la fois prêteur et joaillier), 21 % de celui de 1786. Rappelons que les appointements, couchés sur l'état des magasins par les administrateurs jusqu'en 1780, sont exclus, dans notre traitement statistique, des dépenses codées « vie des magasins ».

⁴⁸ Même en 1744, sur 63 437 livres tournois, les gratifications ne s'élèvent qu'à 16 897 livres tournois, soit un quart. Elles s'élèvent à 61 285 livres tournois sur 886 607 livres tournois en 1762 ; 15 764 livres tournois sur 527 950 livres tournois en 1786.

⁴⁹ 8 482 livres tournois sur 16 897 en 1744 (la moitié) ; 78 127 livres tournois sur 886 607 livres tournois en 1762 (soit 9 %) ; 71 513 livres tournois sur 527 950 livres tournois en 1786 (soit 13 %).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

fournisseurs au personnel que par la coordination du travail entre intérieur et extérieur de l'administration. Ce sont en effet les remboursements qui dominent les catégories de créances dont les personnes attachées aux Menus sont les bénéficiaires : 35 681 livres tournois en 1744 ; 716 152 livres tournois en 1762 ; 440 673 livres tournois en 1786. Aux remboursements de frais et d'achats, se combine le paiement des ouvriers appelés à grossir les effectifs travaillant dans les magasins et les chantiers⁵⁰ : 81 051 livres tournois en 1762, 188 507 livres tournois en 1786.

On sait le rôle essentiel joué par le crédit dans l'économie et le fonctionnement des finances publiques d'Ancien Régime⁵¹. Or le fait que la part des remboursements dans les créances payées par l'administration s'accroisse au siècle des Lumières⁵², en corrélation avec la structuration des Menus comme organisation peut à cet égard s'interpréter de deux manières complémentaires. C'est un symptôme de l'endettement de la monarchie qui peine à régler ses créanciers et accumule les retards de paiement⁵³. Au moment où Necker devient Directeur général des Finances, l'administration des Menus diagnostique ces retards et les indemnités qu'elle est contrainte de verser⁵⁴ de leur fait, comme l'un des principaux handicaps grevant son budget : pour faire des économies, le préalable est donc de liquider ces retards et de parvenir à régler les marchandises comptant⁵⁵. On constate en outre la part particulièrement élevée des remboursements en 1762 : elle est liée au rôle joué par le Garde-Magasin général Lévêque, qui s'enrichit certes au service des Menus Plaisirs mais contribua notamment à leur fonctionnement par les avances importantes qu'il leur consentait – 15 818 livres tournois en 1744 ; 96 527 livres

⁵⁰ Voir *supra* chap. 8 de la thèse.

⁵¹ Daniel DESSERT, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris; Fayard, 1984 ; John BREWER, *The Sinews of Power*, Cambridge, Harvard University Press, 1988 ; Craig MULDREW, *Economy of obligation : The Culture of Credit and Social Relations in Early Modern England*, New-York/Basingstoke, St. Martin's Press/MacMillan press, 1998 ; Natacha COQUERY, *La Boutique à Paris au XVIII^e siècle*, mémoire d'Habilitation à diriger des recherches sous la direction de Dominique Margairaz, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne, 2006.

⁵² 5 % en 1698 ; 15 % en 1744 ; 46 % en 1762 ; 20 % en 1786.

⁵³ AN, O¹ 3262 : une lettre se fait l'écho des plaintes des ouvriers quant au retard du paiement des travaux effectués pour les funérailles du duc de Bourgogne en 1761.

⁵⁴ Ces indemnités sont mentionnées dans les états de dépenses.

⁵⁵ Dossier déposé en AN, O¹ 2809.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

tournois en 1762. À sa mort, si le duc d'Aumont s'insurgea publiquement contre ses malversations en contestant sa succession, en interne, on s'interrogea surtout sur les moyens de lui trouver un successeur aussi solvable : peut-être faut-il même trouver là l'origine de la division de sa place entre plusieurs détenteurs ?⁵⁶

Cela dit, le remboursement des avances consenties par les administrateurs et les employés des Menus Plaisirs diffèrent des emprunts contractés au niveau des opérations de trésorerie, qui nous sont connues par les archives notariales, c'est-à-dire par les archives *privées* des trésoriers généraux⁵⁷, mais qui *n'apparaissent pas dans la comptabilité publique officielle*⁵⁸. La confrontation directe avec les ouvriers et les artisans, la gestion de flux continus de matières premières et de marchandises à consommer, la fréquence des déplacements des administrateurs et des employés, tout ceci exigeait des paiements rapides. Le fonctionnement même de l'organisation légitimait le recours à ces pratiques qui s'énonçaient donc parfois dans la comptabilité comme des délégations de fonds prévues comme telles. Cette hypothèse semble d'ailleurs confirmée par la consultation des registres de mandements de l'intendant⁵⁹. On ne dispose pas des registres pour l'exercice 1762, mais celui de l'exercice 1786⁶⁰ révèle en revanche que 102 des 915 mandements délivrés par l'intendant étaient destinés à disposer des fonds ordonnancés par le Secrétaire d'État de la Maison du Roi avant l'arrêté des états en faveur des « personnes attachées aux Menus »⁶¹. Soldes et acomptes se succèdent à intervalles réguliers, et ce dès début janvier, attestant donc que les paiements directement effectués par ces individus étaient largement anticipés.

⁵⁶ Citons cette mention à propos de Sirois, en 1762 : « y compris sa gratification pour l'attente des fonds avancés pour le service » (AN, O¹ 2886, f° 65 r°).

⁵⁷ Frédéric GARRIGUES, « Circuits économiques, comptabilité et contrôle administratif : le cas des trésoriers à la cour de France au XVIII^e siècle », dans *La Cour comme institution économique*, *op. cit.*, p. 169-182

⁵⁸ Claude MÉRIOT, *La Comptabilité publique au XVIII^e siècle*, Thèse de droit, Université Paris-2, 1973.

⁵⁹ Sur le fonctionnement de cette documentation, voir *supra* chap. 4 de la thèse.

⁶⁰ AN, O¹ 2910.

⁶¹ Gages et gratifications ordinaires ne représentant que quatre mandements correspondant à des versements par quartier.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

En tout état de cause, les « personnes attachées aux Menus » deviennent les principaux bénéficiaires de ces « remboursements »⁶². L'analyse des tableaux de corrélation entre créances et créanciers [docs n° 18, 22, 26, 30] montre en effet qu'ils ont devancé au cours du XVIII^e siècle les comédiens et musiciens ordinaires dans cette catégorie de créances. Le remboursement des « frais ordinaires et extraordinaires » des voyages, associés à la pistole pour nourriture, ont longtemps constitué la seule forme de rétribution touchée par les comédiens français et italiens à l'occasion de leurs voyages à la cour⁶³. Notamment conjuguée au règlement d'éventuels problèmes liés aux cessions de « parts » entre sociétaires, cette pratique explique la présence significative des comédiens et musiciens ordinaires du roi dans cette catégorie de créances⁶⁴. La substitution des « personnes attachées aux Menus » aux comédiens et musiciens ordinaires du roi en tête des bénéficiaires de remboursements, après un temps où les officiers de la Maison du Roi semblaient leur disputer leur rôle d'intermédiaire entre la Cour et la Ville⁶⁵, constitue donc bien un signe de plus de la constitution des Menus Plaisirs en organisation. La préparation matérielle des spectacles n'est plus déléguée aux artistes des théâtres privilégiés, elle est prise en charge par les administrateurs et les employés des Menus qui font eux-mêmes fabriquer décors et costumes jugés nécessaires et négocient les transactions avec les fournisseurs.

Comme le montrent les tableaux de corrélations entre créances et circonstances [docs n° 19, 23, 27, 31] ainsi qu'entre créances et fonctionnalités matérielles [docs n° 20, 24, 28, 32], les flux générés sous forme de remboursements sont essentiellement consacrés aux « événements

⁶² Le verbe « rembourser » est en effet employé comme tel dans les états de dépenses, même si son usage n'est pas systématique.

⁶³ C'est ainsi que sont conservées à la Bibliothèque-Musée de la Comédie-Française des listes de frais de voyages à la cour que l'on peut confronter aux états de dépenses très détaillés des années 1698 et 1744 dont les sous-items reprennent ces listes (BMCF, série 1-AV et 2-AV).

⁶⁴ 2 569 livres tournois sur 3 513 en 1698 ; seulement 7 906 livres tournois sur 69 497 livres tournois en 1744, année au cours de laquelle il n'y eut pas de « voyage de Fontainebleau » (à l'époque, encore la principale source de frais pour les spectacles) ; 54 102 livres tournois sur 95 247 en 1762 et 25 396 livres tournois sur 526 508 livres tournois en 1786.

⁶⁵ En 1744, les officiers de la Maison du Roi touchent 13 688 livres tournois de remboursements.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

saisonniers », c'est-à-dire aux spectacles ordinaires de Versailles et de Fontainebleau⁶⁶, d'une part, et à la fourniture de décors et de costumes. Les « personnes attachées aux Menus font ainsi fonctionner de concert logistique des magasins et logistique des spectacles. L'analyse d'un exemple précis est particulièrement révélateur à cet égard. Considérons les dépenses pour les costumes de scène, représentées continûment à l'échelle du siècle. En 1698, les dépenses pour ces vêtements et accessoires passent uniquement sous la forme de remboursements aux comédiens pour les spectacles ordinaires de Versailles ; en 1744, sur un total de 7 272 livres tournois consacrées à ces dépenses, 1 995 constituent des remboursements aux comédiens, 2 274 livres tournois sous formes de paiements et 1 537 sous forme de remboursements aux officiers et employés des Menus. En 1762, sur un total de 80 369 livres tournois pour les costumes de scène portés tant à Versailles qu'à Fontainebleau, 9 877 livres tournois passent sous la forme de remboursements aux comédiens, 6 627 livres tournois de remboursements aux officiers des Menus et 63 715 livres tournois sous forme de paiements. Enfin, en 1786, sur un total de 271 319 livres, il n'y a aucun remboursement aux comédiens, 50 084 livres tournois sont en revanche remboursées à Boquet tandis que 221 235 livres tournois ont été directement versées aux fournisseurs.

L'affirmation d'un intermédiaire chargé de la logistique matérielle des spectacles entre le roi et ses artistes passe donc par l'intervention des « personnes attachées aux Menus » à celles des fournisseurs. On a vu en effet qu'une part essentielle des remboursements aux administrateurs et employés des Menus concernaient le paiement de journées d'ouvriers et de manœuvres. L'association des remboursements à ces catégories d'acteurs et des paiements aux fournisseurs traduit en fait en termes financiers l'articulation entre des consommations intermédiaires et les moyens de leur transformation. Il est difficile en effet de peser grâce à la base

⁶⁶ 27 344 livres tournois en 1744 sur 69 497 livres tournois ; 174 691 livres tournois (avec le cas particulier des dépenses pour la vie des magasins, pour lesquelles les remboursements représentent cette année-là 499 197 livres tournois sur 660 055) ; 348 031 livres tournois sur 526 508 en 1786.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

de données les pratiques de réemploi⁶⁷, sauf dans les cas de figure où la structure comptable juxtapose dans un sous-chapitre – ce que la saisie sous *Access* ou *Excel* fait très bien visualiser sous forme d'enregistrements successifs – des paiements pour frais de transport et de journées d'ouvriers sans mention d'achats de matières premières, ce qui suppose l'emploi, dans le cas par exemple des Te Deum chantés en 1744, de matériaux et d'objets déjà stockés dans les magasins – planches, bancs...etc. Il est en revanche plus aisément de pister les processus de coordination et d'internalisation de la fabrication, en repérant les consommations intermédiaires. Ainsi, pour l'année 1786, en filtrant une combinaison des fournitures dont le statut particulier est corroboré par le registre de « consommation »⁶⁸ – principalement étoffes, galons, cordons et fils, paillons d'or et d'argent faux, clous et broquettes délivrés aux tailleur, tapissier et brodeur des Menus⁶⁹ – et des achats de biens encore à transformer – planches notamment⁷⁰, on arrive à un total de 407 187 livres tournois, soit 15 % des dépenses annuelles. En 1744, ces consommations sont encore résiduelles, même si se mettent en place les prémisses de ce système : aux mentions de frais de transport, de nettoiement et de réparation, se combinent des items comptables faisant état de paiements à la journée et correspondant très probablement aux chantiers réalisés dans les magasins et/ou dans les résidences royales – notamment au peintre des Menus Plaisirs, Perrot et au menuisier des Menus, Dumas⁷¹ –, et, plus encore, de paiements n'associant les journées de travail du maître et de ses compagnons à aucune fourniture⁷². Les magasins furent donc bien un lieu de conservation, *avant* d'être un lieu de transformation et de création dont la coordination des

⁶⁷ Le réemploi ne pouvait être systématiquement codé à partir de la base de données, dans la mesure où les items comptables n'y donnent pas le détail de travaux qui, justement, mêlaient éléments anciens et éléments neufs (il faut pour cela se reporter aux mémoires des fournisseurs) : c'est ainsi que purent être dressés des tableaux habits « neufs » et des habits « usés » utilisés pour les représentations lyriques données à Fontainebleau (AN, O¹ 3260).

⁶⁸ Ces registres n'existent que pour la toute fin du XVIII^e siècle : pour l'exercice 1786, voir AN, O¹ 3210.

⁶⁹ Quant au brodeur, il s'agit en l'occurrence non d'une des « personnes attachées aux Menus », mais de deux fournisseurs brevetés – Dallemagne et Guesdon.

⁷⁰ Soixante-seize (moins de 10 % des enregistrements de l'exercice 1786).

⁷¹ Voir *supra* chap. 8 de la thèse sur ce registre des journées d'ouvriers établi pour les années 1744-1745 (AN, O¹ 3267).

⁷² Il s'agit des paiements faits à Girault, menuisier des Menus Plaisirs.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

activités ne fut pas mise en place d'un coup d'un seul, mais en passant progressivement d'une pratique de surveillance du travail à une politique de prise en charge des achats de matières premières⁷³.

Les remboursements faits aux « personnes attachées aux Menus » concernent plus le paiement des journées d'ouvriers que celui des consommations intermédiaires⁷⁴, mais ces pratiques sont toutes étroitement liées à la construction d'un espace de transaction original et à la constitution d'une organisation, processus inscrits dans l'évolution générale des d'échanges économiques. En internalisant pour partie la fabrication des effets du roi, les administrateurs des Menus ont ainsi tenté de récupérer au profit de l'État, pour eux et par eux incarné dans la personne du souverain, des mutations profondes des relations sociales, économiques et politiques qui sapaient justement les fondements de cette représentation.

⁷³ Peintres et menuisiers présentent d'ailleurs toujours à la fin du XVIII^e siècle des mémoires associant fournitures (couleurs, planches...) et façons, même lorsqu'ils travaillaient dans l'hôtel des Menus et sur les chantiers sous la surveillance de « personnes attachées aux Menus » (telles que le dessinateur de la Chambre ou le machiniste et ses aides) et qu'ils recourraient dans ces occasions à des matériaux stockés dans les magasins. Des mentions marginales des états, et plus encore des mémoires des fournisseurs, signalent explicitement que les fournitures non utilisées sur un chantier étaient conservées (quitte à être déduites du montant à payer par l'administration) et que les décors déjà fabriqués étaient conservés (et donc démontés et remontables).

⁷⁴ Trois des soixante-seize items seulement en 1786 (soit 39 919 livres tournois, incluant d'ailleurs aussi le paiement d'ouvriers).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

LE PETIT MONDE DES FOURNISSEURS

Au-delà d'une des types de flux financiers associés aux transformations organisationnelles étudiées dans le chapitre précédent, la base de données permet de dresser un panorama global des fournisseurs des Menus Plaisirs, de part et d'autre les frontières mouvantes entre Cour et Ville, entre intérieur et extérieur de l'administration.

La première évolution frappante réside dans l'augmentation du nombre de ces fournisseurs⁷⁵. En 1698, ils sont seulement trente-trois à être répertoriés, alors qu'en 1744, leur nombre s'élève déjà à soixante-quinze. Ce chiffre reste pourtant limité au regard des opérations diverses et variées auxquelles les Menus durent faire face cette année-là⁷⁶. En 1762, l'effectif a véritablement bondi puisqu'il comprend 153 fournisseurs différents ; c'est à cet horizon qu'il se maintient ensuite jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, puisqu'il compte 184 individus en 1786.

Cette multiplication du nombre de fournisseurs par cinq en un siècle tient à plusieurs facteurs : le développement des spectacles ordinaires, à la fois par leur nombre et par leur magnificence matérielle⁷⁷, la construction et l'entretien des magasins, les processus d'internalisation. À partir du moment où l'administration se charge elle-même des costumes des comédiens et fournit aux artisans et aux ouvriers tout ou partie des matériaux et de l'outillage, il s'ensuit forcément une diversification des métiers et des individus sollicités. S'il y a des constantes manifestant la continuité des attributions des Menus à l'échelle du siècle – ainsi la pluralité des

⁷⁵ Ceux-ci sont à la fois individuels et collectifs (comme les Valets de Chambre Tapissiers, les officiers de la Fruiterie et de la Fourrière, les Fermiers des voitures de la Cour...). On a exclu de ces listes les « gens à talents », artistes dramatiques et lyriques, mais on y a inclus les artistes et artisans intégrés aux « personnes attachées aux Menus » (dessinateurs, peintres, sculpteurs, machinistes...).

⁷⁶ Objets et meubles spécifiques réalisés pour le déplacement du roi dans les Flandres et pour l'accueil de la nouvelle dauphine, aménagement de Notre-Dame en vue de la célébration des *Te Deum* en 1762, illumination aux Tuileries...etc.

⁷⁷ Nous reviendrons sur les implications politiques et esthétiques de cette mutation au chap. 10 de la thèse.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

tapissiers et des menuisiers⁷⁸ –, il y a tout de même un processus de diversification – dont l'effet est accru du fait de la division des métiers propre à l'époque. Si l'on reprend l'exemple du vêtement, on constate ainsi que les Menus firent appel en 1698 à trois tailleurs, un panacher, un marchand de bas, un marchand de soie, un marchand de fleurs artificielles, une empeseuse et un marchand linger. En 1762, les représentants des métiers liés à la « culture des apparences » sont au nombre de vingt-et-un, soit six lavandiers et blanchisseurs, quatre tailleurs, deux marchands de bas, deux marchands de gaze, le marchand d'étoffes Buffault, deux marchands de drap, deux peintres et imprimeurs sur étoffes, un gantier-parfumeur, un marchand de fleurs et un panacher⁷⁹.

La diversification des fournisseurs tient aussi, dans une moindre mesure, au développement des magasins implantés dans les résidences royales, ce qui entraîne le recours à des fournisseurs spécifiques pour leur entretien – à Versailles, à Fontainebleau et à Compiègne⁸⁰. Les fournisseurs travaillant pour le service personnel et les divertissements du roi travaillent cependant exclusivement à Paris, où les Menus renforcent donc leur intensité de relations avec les marchands les plus réputés⁸¹. À Paris, les indications de localisation figurant sur les mémoires de fournisseurs montrent que la traduction du choix des artisans dans une géographie très cohérente au regard de l'identité de l'institution. L'espace des fournisseurs des Menus juxtapose les quartiers où les charpentiers et les métiers du bâtiment étaient traditionnellement implantés – au faubourg Saint-Antoine et dans le cœur historique de la ville –, les anciens et nouveaux quartiers où réside l'aristocratie – au faubourg Saint-Germain, à proximité du Louvre et au faubourg Saint-Honoré –, et, enfin, dans les environs de l'hôtel des Menus Plaisirs à Paris – c'est-à-dire dans le nouveau quartier de la Chaussée d'Antin.

⁷⁸ En 1698, deux menuisiers et cinq tapissiers ; en 1762, huit tapissiers et six menuisiers-machinistes.

⁷⁹ Notons que dans les deux cas de figure, les Menus firent appel au dessinateur de la Chambre pour concevoir ces costumes.

⁸⁰ 30 artisans et marchands résident à Versailles, Fontainebleau ou Compiègne en 1786 (d'après la base de données et les pièces justificatives des états, AN, O¹ 3073-3076^B).

⁸¹ Par comparaison avec l'*Almanach Dauphin* et avec les *Tablettes de renommée*, ainsi qu'avec l'étude de Natacha Coquery (*L'Hôtel aristocratique, op. cit.*).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

L'analyse des tableaux permet de compléter ce premier aperçu en mettant en valeur non seulement le statut de ces fournisseurs, mais aussi les phénomènes de concentration ou de dispersion sur certains groupes de fournisseurs et les effets de hiérarchisation des consommations qui en découlent.

Indéterminé	59
Artisans et marchands	19474
Artisans et marchands privilégiés	7604
Comédiens et musiciens ordinaires du Roi (et assimilés)	9529
Officiers des Menus et employés	3277
Officiers attachés au service de la famille royale	4800
Artisans et marchands privilégiés ayant le titre d'officiers attachés au service de la famille royale	4058
Officiers et domestiques de la Maison du Roi	1924
Artisans et marchands privilégiés ayant le titre d'officiers de la Maison du Roi	18725
Total	69450

doc. 18. – Répartition de la dépense de l'exercice 1698 en fonction des types de créanciers (en livres tournois)

Non renseignés	3188
Artisans et marchands	104179
Artisans et marchands privilégiés	74586
Officier des Menus ayant aussi qualité de marchand ordinaire du Roi	24309
Officiers et "employés" des Menus	39128
Officier de la maison du dauphin	800
Officiers de la Maison du Roi	21274
Fournisseurs ayant qualité d'officiers de la Maison du Roi	102312
Comédiens et musiciens	432
Comédiens et musiciens ordinaires du Roi	102402
Total	473110

doc. 19. – Répartition de la dépense de l'exercice 1744 en fonction des catégories de créanciers (en livres tournois)

Artisans et marchands	338235
Artisans et marchands privilégiés	214542

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Comédiens et musiciens	4638
Comédiens et musiciens ordinaires du Roi	95247
Officiers et domestiques de la famille royale	5958
Officiers et domestiques du Roi	98903
Artisans et marchands officiers de la Maison du Roi	92652
Officiers des Menus et « personnes attachées aux Menus »	683195
« Personnes attachées aux Menus » ayant aussi qualité de marchand ordinaire du Roi	168040
« Personnes attachées aux Menus » appartenant à la Musique du Roi	4153
« Personnes attachées aux Menus » ayant aussi qualité d'officier de la Maison du Roi	35372
Total	1740935

doc. 20. – Répartition de la dépense de l'exercice 1762 en fonction des types de créanciers (en livres tournois)

Artisans et marchands	770777
Artisans et marchands privilégiés	823867
Artistes	15420
Artistes des théâtres privilégiés	184516
Personnel de l'Ecole royale	55865
Officiers et domestiques de la Maison du Roi	8856
Artisans et marchands privilégiés ayant la qualité d'officier de la Maison du Roi	227709
Officiers de la Reine	960
« Personnes attachées aux Menus »	510190
« Personnes attachées aux Menus » ayant aussi qualité d'officiers de la Maison du Roi	17760
Total	2615920

doc. 21. – Répartition de la dépense de l'exercice 1786 en fonction des types de créanciers (en livres tournois).

Le graphique de synthèse présentant l'ensemble des créanciers des Menus [doc. n° 13] amène en effet un double constat d'autant plus frappant qu'il est paradoxal : la part relative des fournisseurs privilégiés et des fournisseurs non privilégiés manifeste clairement, et ce dès la fin du règne de Louis XIV, qu'aucun statut ne donna jamais l'exclusivité de l'approvisionnement de la

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

cour⁸². Nonobstant les incertitudes concernant l'identification et la désignation des fournisseurs, *a fortiori* pour les deux premières années de notre étude pour lesquelles nous ne disposons pas de l'appui des pièces justificatives, il apparaît clairement que des fournisseurs purent compter sur leur réputation et la qualité de leurs marchandises pour approvisionner l'espace aulique. « Artisans et marchands » représentent ainsi 28 % de la dépense en 1698, 22% en 1744, 20 % en 1762, et, enfin, 29 % en 1786. Ces pourcentages ne sont pas non négligeables et mettent en relief le pragmatisme de la Maison du Roi qui privilégie la compétence et la réputation tout en nouant des relations différencierées avec ceux qu'elle fait travailler. Inversement, la part cumulée des différents types de marchands privilégiés montre que la part des dépenses est toujours supérieure à celles que concentrent les non privilégiés – 44 % en 1698, 42 % en 1744, 40 % en 1786 –, à l'exception de l'année 1762, ce qui s'explique peut-être par la part importante des remboursements dans la dépense de cet exercice⁸³ et des frais pour l'acquisition et les travaux des magasins. De fait, la part des artisans et marchands privilégiés décroît continûment dans la composition de l'effectif des fournisseurs des Menus⁸⁴, sans être pour autant strictement proportionnelle à la part des dépenses qu'ils concentrent. Il y a ainsi un jeu pragmatique sur le recours à plusieurs types de fournisseurs, en même temps que le service du roi reste associé à l'obtention d'un statut. Dans cette configuration, l'augmentation et la diversification du nombre de fournisseurs passent par l'élargissement du cercle des fournisseurs à l'élite de la marchandise parisienne, mais aussi par la généralisation du statut de marchand breveté des Menus Plaisirs, fournisseur patenté, enregistré par le Garde-Magasin et tenu de satisfaire aux commandes pour lesquelles il serait sollicité⁸⁵.

⁸² On trouve un constat similaire chez Jasmine Gherram, *Marchands suivant la cour et fournisseurs à la cour de France*, op. cit.

⁸³ L'identité des personnes payées par ceux que l'on rembourse est en effet trop imparfaitement connue pour permettre un véritable codage.

⁸⁴ 18 fournisseurs désignés et/ou identifiés comme privilégiés en 1698 (sur 33), 51 sur 74 en 1744, seulement 74 sur 153 en 1762.

⁸⁵ C'est ce que formulent explicitement les brevets délivrés à des fournisseurs déposés en AN, O¹ 826. Aucun artisan ne porte ce titre en 1698 ; quatre tout de même en 1744 (trois menuisiers et le serrurier Vedy, dont la famille reste d'ailleurs au service des Menus jusqu'à la fin du siècle) ; 21 artisans le portent en 1786.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

L'analyse des tableaux de corrélation entre créanciers et usagers⁸⁶ confirme cette tendance générale, révélant à la fois la persistance de l'importance du rôle des marchands à statut et une hiérarchisation dans le recours aux fournisseurs – celle-ci étant fonction des usagers auxquels étaient destinés les objets fabriqués et appliquée de manière subtile.

La double évolution des Menus Plaisirs vers l'entreprise théâtrale et l'hôtel administratif contribue à multiplier leurs achats et les types d'usagers dont ils en faisaient bénéficier. L'affirmation des comédiens ordinaires du roi comme usagers de costumes et de décors produits par l'administration et l'émergence du personnel intégré travaillant dans les magasins implique d'augmenter le nombre des fournisseurs mais aussi de hiérarchiser les consommations. C'est ainsi qu'en 1698, le roi reçoit pour 5 904 livres tournois de fournitures achetées à des non privilégiés et 10 734 livres tournois à des privilégiés ; en 1744, pour 34 128 livres tournois de fournitures achetées à des non privilégiés et pour 67 103 livres de fournitures achetées à des privilégiés ; en 1762, les proportions respectives sont de 9 530 livres tournois et de 43 130 livres tournois ; en 1786, de 10 260 livres tournois et de 124 253 livres tournois. L'écart s'est donc considérablement, même si la composition de ce groupe de privilégiés s'est modifié du fait de la diversification des fournisseurs et des réformes de la Maison du Roi : c'est ainsi que la part des officiers de la Maison du Roi a considérablement diminué, notamment du fait de la disparition ou de la forte diminution du rôle des officiers de la Fruiterie, de la Fourrière et des Valets de Chambre Tapissiers du Roi.

Il n'y a pas en revanche de processus inversé à l'égard des artistes des théâtres privilégiés et des « personnes attachées aux Menus » : la balance tend à être égale entre les fournitures des uns et des autres, à l'instar d'une gestion qui tient compte des doubles nécessités qu'implique la vie aulique – tout un chacun devant à la fois matérialiser l'ordre social et exalter la magnificence royale. Ainsi, en 1698, 3 085 livres tournois de fournitures pour les costumes des comédiens à l'occasion des représentations du *Bourgeois Gentilhomme* à Fontainebleau sont achetées à des

⁸⁶ Voir les annexes n° 55, 56, 57 et 58 .

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

fournisseurs non privilégiés, 4 935 livres tournois à des privilégiés ; en 1786, sur un schéma qui accentue celui observé en 1762, l'achat et la fabrication des biens à mettre à la disposition des comédiens se répartissent entre 305 556 livres tournois déboursés envers de simples artisans et marchands, d'une part, et, d'autre part, 231 400 livres tournois payés à des artisans et marchands privilégiés auxquelles il convient cependant d'ajouter 112 587 livres tournois débloquées en remboursement ou en paiement de « personnes attachées aux Menus ».

C'est donc par le biais du personnel intégré des Menus Plaisirs que les comédiens et musiciens ordinaires du roi accèdent à l'élite privilégiée de la marchandise parisienne attachée au service de la Maison du Roi. Biais ambigu car administrateurs, créateurs et employés côtoient eux-mêmes l'espace curial, comme le manifeste concrètement le fait que ces individus bénéficient largement de fournitures achetées auprès de marchands privilégiés et d'officiers de la Maison du Roi sans avoir quasiment jamais l'occasion de s'investir eux-mêmes, que ce soit de leurs deniers ou de leur travail, dans le service personnel du souverain⁸⁷.

Ce sont donc des relations complexes et différencierées, tant sociales qu'économiques, qui se nouaient entre l'administration et ses fournisseurs, à l'image de la diversité des formes de contractualisation⁸⁸. Même lacunaires sur ce point, les archives des Menus montrent que ses administrateurs passaient du recours au contrat par économie, fondé sur une relation de confiance avec des fournisseurs intégrés et des ouvriers payés à la journée, au contrat par entreprise, au paiement au forfait et sur « prix faits »⁸⁹, entre procédures orales, synthèse et comparaison des devis préalables⁹⁰ et enregistrement systématique par écrit des commandes

⁸⁷ Après la mort de Lévêque qui fournissait le service personnel du roi en sa qualité de joaillier ordinaire et non de Garde-Magasin des Menus, seules 409 livres tournois concernent l'usage du roi parmi les créances dont les personnes attachées aux Menus étaient bénéficiaires en 1786.

⁸⁸ Le règlement de 1765 (annexe n° 23) précise en effet explicitement que les contrats peuvent se conclure tant à l'entreprise qu'à l'économie.

⁸⁹ La base de données fait en effet apparaître quelques mentions de cette expression « prix faits ».

⁹⁰ Les pièces justificatives du « Voyage de Fontainebleau » de 1762 (AN, O¹ 3007) sont particulièrement évocatrices de ce point de vue.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

passées dans les registres des mandements⁹¹. Il y a ainsi une forte tension entre des relations fondées sur le statut, l'intégration administrative et le souci croissant d'encadrer les relations contractuelles en vue de garantir au roi les meilleurs prix et de prévenir les abus. Ainsi, lors des préparatifs du sacre de Louis XVI (juin 1775), prévu plus d'une année à l'avance, les administrateurs des Menus prirent le temps de recourir à l'adjudication pour le choix des entreprises de transport qui assureraient l'acheminement du décor de Paris à Reims⁹². Le recours à ce genre de procédures semble pourtant loin d'avoir été systématique⁹³. De fait, l'urgence et l'obligation de magnificence dans laquelle travaillaient les administrateurs des Menus, la fragmentation des commandes qu'ils avaient à passer limitaient leur marge de manœuvre en termes de négociation. D'ailleurs, la démultiplication du nombre de fournisseurs dans la seconde moitié du XVIII^e siècle tient autant à l'augmentation du nombre de peintres, de menuisiers et de tapissiers, qu'à l'intensification de la diversification et de la division des métiers sous l'effet de la « révolution des objets ». C'est ainsi que sur les 153 fournisseurs de l'exercice 1762, cent-dix-huit métiers ne sont représentés qu'une seule fois. Les Menus tendent donc à rester dans une logique d'échange avec des fournisseurs attitrés – ce que souligne d'ailleurs aussi la longévité de certaines des collaborations qu'ils entretenaient.

⁹¹ AN, O¹ 2913-2927. Voir *supra*, chap. 4 de la thèse.

⁹² Ce fait nous est connu par le conflit qui opposa les entrepreneurs des Coches de Marne avec l'inspecteur Girault dont certains actes sont conservés dans les pièces justificatives de l'exercice 1777 (AN, O¹ 3051, avec le mémoire n° 355).

⁹³ Les pièces justificatives, pourtant parfois conservées avec des extraits de la correspondance administrative, n'en conservent pas vraiment de traces. Sur l'émergence de la notion de « marché public » (au-delà du cadre des seuls travaux publics, évoqué dans le chapitre précédent), voir Hélène LEMESLE, « Réglementer l'achat public en France (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Genèses*, n° 80, septembre 2010, p. 8-26). Frédéric Garrigues (« Circuits économiques, comptabilité et contrôle administratif », art. cit.) évoque les formes de contractualisation qui existaient pour la Bouche ainsi que la coexistence d'un marché libre et d'un marché réglementé (la « pourvoirie »). Notons qu'en dépit des développements circonstanciés, dans les différents édits et règlements de 1780 relatifs à la mise en place du Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, sur la nécessité de recourir à des devis préalables, à des contrats en bonne et due forme, et, de préférence, à des marchés par adjudication, les archives du Bureau sont très lacunaires sur ce point. Il existe un seul registre compilant des marchés (AN, O¹ 736) : or les soumissions qui y sont enregistrées ne concernent que la Bouche ou un entrepreneur comme Galleran, « entrepreneur des charrois du roi », qui travaillait certes pour les Menus Plaisirs, mais aussi pour la Bouche.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

L'étroitesse de cette marge de manœuvre et les tentatives pour l'accroître apparaissent notamment dans la politique de liquidation des mémoires de fournisseurs. Seule une étude sérielle de ces pièces justificatives pourrait peut-être mettre au jour les critères d'application des rabais⁹⁴. À l'échelle de la base de données, on peut néanmoins mesurer globalement la part des mémoires qui ont été « réglés et modérés » au cours de la procédure de liquidation de la dépense⁹⁵, et la confronter au statut des créanciers concernés. En 1762, c'est la moitié des enregistrements, correspondant à autant d'opérations des Menus et d'items comptables, affectés à des artisans et marchands *a priori* non privilégiés qui ont fait l'objet d'un « règlement » et moins 20 % de ceux affectés à des privilégiés. Les marchands à statut concentrant l'essentiel de la dépense, il n'est pas étonnant que les administrateurs des Menus aient tenté par la suite de leur étendre la pratique du « règlement ». En 1786, la proportion de mémoires « réglés et modérés » tourne toujours autour de la moitié pour les non privilégiés et près des deux tiers pour les privilégiés. Si l'on change d'échelle, en se concentrant sur l'exemple des dépenses du sacre, celles-ci font cependant apparaître une double détermination des prix par la valeur des personnes. Se dégage en effet une nette tendance à mieux respecter les prix fixés par les artisans plus étroitement liés aux Menus et fournissant les objets les plus précieux, à commencer par ceux qui étaient directement destinés au corps du Roi. C'est ainsi qu'il n'y eut pas ou peu de rabais sur les mémoires de fournisseurs relatifs aux vêtements et insignes portés par le roi – ainsi du manteau, du bonnet de la couronne de Charlemagne, de la chemise et la camisole d'onction, ou de sa couronne⁹⁶. Étendre les procédures de rationalisation de la gestion aux marchands qui fournissaient le service personnel du roi, c'était clairement mettre en danger ces hiérarchies sociales des objets.

Les pièces justificatives du sacre de Louis XVI permettent ainsi de remettre en perspective, à une échelle plus fine, les constats tirés de l'analyse des tableaux de corrélation quant au jeu du statut des fournisseurs, des objets et des usagers. Les travaux témoignent tout d'abord du jeu sur les statuts et les dédoublements géographiques. Aux colonnes, chapiteaux, lustres et girandoles puisés dans ce qui avait été créé pour les fêtes des mariages princiers, s'ajoutent non seulement les éléments créés par Francastel, Menuisier de la Chambre et des Menus Plaisirs, mais aussi ceux dus à Bornion, maître charpentier à Paris, qui avait été distingué

⁹⁴ Le renchérissement des prix était pratiqué par les fournisseurs à l'égard de l'aristocratie comme du souverain (N. COQUERY, *L'Hôtel aristocratique*, *op. cit.*, p. 147-178).

⁹⁵ Seulement pour les exercices 1762 et 1786, puisque c'est à partir des années 1760 que l'enregistrement de la procédure de liquidation (de « règlement ») a été systématisé.

⁹⁶ AN, O¹ 3045, pièces justificatives pour l'exercice 1775.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

peu auparavant par Girault pour s'occuper du Grand Théâtre de Versailles⁹⁷, et qui mit au point les charpentes, le jubé et les tribunes dans le cadre même de l'hôtel parisien des Menus Plaisirs⁹⁸. En outre, et en dépit des critiques de contemporains frappés comme Bachaumont de l'effervescence régnant dans les magasins⁹⁹. C'est un artisan rémois, Barbier, qui se chargea d'assurer la cohésion et la fonctionnalité de l'ensemble du décor en le fixant sur un plancher et en dotant les tribunes de cloisons, de portes et de gradins¹⁰⁰. Au couple Bornion/Barbier, répond en effet un dédoublement presque systématique des artisans des Menus par des artisans rémois¹⁰¹. Il s'agissait donc à la fois de parvenir à maîtriser les coûts, par le recours aux artisans locaux et par les réemplois, tout en jouant de la division des tâches pour maintenir un équilibre et préserver la spécificité de la réalisation matérielle du cérémonial : celle-ci ne pouvait être entièrement déléguée sans risquer son âme.

C'est pourquoi on peut observer ce même genre de jeux si l'on descend de l'échelle de l'aménagement de l'espace à celle des objets et des vêtements, où le recours aux différents fournisseurs varie en fonction de contraintes institutionnelles, matérielles et sociales. Certains fournisseurs habillent aussi bien le roi que d'autres acteurs du sacre, mais on fit par exemple appel à deux brodeurs différents, Guesdon, Brodeur des Menus Plaisirs, pour toutes les luxueuses

⁹⁷AN, O¹ 826, n° 353.

⁹⁸ Voir AN, O¹ 3250, État des effets employés pour le sacre de Louis XVI (1775), et O¹ 3273, Comptes des voituriers des Menus, année 1775). Voir AN, O¹ 3045, pièces justificatives pour l'exercice 1775, 11^e état. Sacre du Roy, 4^e chapitre. Constructions, peintures, dorures et autres. Voir aussi *supra* chap. 8.

⁹⁹ Louis PETIT DE BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, Londres, chez John Adamson, t. VIII, 1775, p. 21 : « 1^{er} Mai 1775. (...) On trouve fort étrange que les charpentes mêmes, galeries en bois et autres ouvrages grossiers qui pourroient se fournir et travailler à Rheims, soient envoyés de Paris par l'intervention des menus : ce qui doit prodigieusement augmenter les dépenses, déjà très fortes ».

¹⁰⁰ AN, O¹ 3045, pièces justificatives pour l'exercice 1775, 11^e état. Sacre du Roy, 4^e chapitre. Constructions, peintures, dorures, n°159.

¹⁰¹ Voir AN, O¹ 3045, pièces justificatives pour l'exercice 1775, 11^e état. Sacre du Roy, 4^e chapitre. Constructions, peintures, dorures et autres : citons en exemple le cas de Védy, serrurier des Menus, collaborant très activement avec l'administration dans les décennies 1760 et 1770, qui est relayé à Reims par Masson (mémoires n° 164 et 165).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

broderies du manteau du roi, et à Dallemagne, seulement marchand suivant la cour¹⁰², pour celles des costumes des pages et du bonnet de satin cramoisi destinée à la couronne de Charlemagne¹⁰³; à deux bonnetiers distincts, La Rouvière, bonnetier ordinaire du roi, pour les bas du roi, du Grand-Maître, du Maître et de l'aide des Cérémonies, et Maillot, simple bonnetier à Paris, pour les bas des pages et des huissiers de la Chambre¹⁰⁴; et à deux dentellières, la dame Payen qui réalisa les précieuses dentelles destinées à orner les ouvertures de la chemise et de la camisole d'onction du sacre, et la demoiselle Vathier, qui fournit les dentelles pour le Grand-Maître et le Maître des Cérémonies¹⁰⁵. Voilà comment se décline concrètement la pratique observée plus haut et qui visait à mettre en correspondance proximité au prince de l'usager et statut du fournisseur : la logique sociale est nette, en même temps que prévaut une certaine souplesse – les formes de regroupement des acteurs du sacre variant d'un mémoire à l'autre.

Comme dans le cas du décor, prolongement du corps du roi¹⁰⁶, la fourniture de l'« habillement du roi » et des principaux acteurs de la cérémonie exhibe les tensions et les compromis entre plusieurs principes de gestion – des impératifs fonctionnel et la nécessité de tout réaliser dans des délais contraints, imposant de toute façon de recourir simultanément à plusieurs fournisseurs. La dignité et le prestige attachés au statut des différents fournisseurs et aux attributions des Menus Plaisirs jouent ici de manière nuancée. Certes, les fournisseurs réguliers des Menus Plaisirs sont en position de force lors du sacre : Guesdon, Dallemagne, Maillot et la demoiselle Vathier travaillent régulièrement avec eux au cours des deux décennies 1760 et 1770¹⁰⁷. Leur collaboration aux préparatifs du sacre est à l'image de ce qui se pratiquait chaque

¹⁰² Je remercie Jasmine Gherram de m'avoir communiqué les listes qu'elle a établies des marchands suivant la cour.

¹⁰³ AN, O¹ 3045, pièces justificatives pour l'exercice 1775, 11^e état. Sacre du Roy, mémoires n°127 et 128.

¹⁰⁴ *Ibid.*, mémoires n° 135 et 136.

¹⁰⁵ *Ibid.*, mémoires n° 132 et 137.

¹⁰⁶ Édouard POMMIER, « Versailles, l'image du souverain », dans Pierre Nora, dir., *Les Lieux de mémoire*, t. II. *La Nation*, Paris, Gallimard, 1997 [1984], p. 1253-1281.

¹⁰⁷ D'après la saisie des états de dépenses de 1762, ainsi que des états de 1767, 1771 et 1777 (AN, O¹ 2886, O¹ 2891, O¹ 2895, O¹ 2900).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

année, le recours aux mêmes fournisseurs pour différents types de circonstances participant de l'intégration cérémonielle des attributions des Menus Plaisirs. En 1775, les fournisseurs qui travaillèrent pour le sacre – habillement du souverain, ameublement de l'intérieur de la cathédrale, ornements offerts à l'abbaye de Saint-Remi – fournirent aussi des marchandises à l'occasion du mariage de Madame Clothilde ou des spectacles du voyage de Fontainebleau. De même, en 1786, le marchand linge Vanot se charge aussi bien du linge de lit et de toilette du souverain, des « toiles de la cène » distribuées lors des cérémonies du Jeudi Saint ou des toiles nécessaires aux décors mobiles des représentations lyriques et dramatiques. Les Menus tissaient ainsi concrètement une continuité entre le corps des comédiens, du monarque et du Christ – ce qui n'était pas encore le cas dans la première moitié du XVIII^e siècle.

N'en continuent pas moins à prévaloir différentes formes de préséance entre fournisseurs. Dans le cas de figure où interviennent des artisans de même métier, également familiers de l'administration, tous deux peuvent être jugés dignes de participer au service personnel du roi. Mais entre Guesdon et Dallemagne, c'est le Brodeur des Menus, celui qui peut se prévaloir de la plus grande ancienneté et d'une longue expérience au service des Menus dans le cadre de diverses cérémonies religieuses, qui obtient le privilège de réaliser la pièce la plus prestigieuse, en l'occurrence le manteau royal semé de fleurs de lys. Les formes d'élévation sociale par l'intégration aux Menus Plaisirs donnent ainsi les moyens d'accéder au corps du roi par ses fournitures. En revanche, les Menus Plaisirs savent aussi en quelque sorte s'effacer au profit de fournisseurs jugés plus compétents et plus décents. S'ils retrouvent lors des cérémonies extraordinaires les compétences de l'Argenterie médiévale, les Menus n'en font pas moins souvent le choix de recourir aux fournisseurs de la Garde-Robe lorsqu'il s'agit de fournir personnellement le roi¹⁰⁸. Ainsi, Maillot et Vathier, en dépit d'une collaboration régulière avec les Menus - il est vrai majoritairement dans le cadre des spectacles de cour - sont écartés lors du

¹⁰⁸ Identifiés grâce aux papiers du Grand-Maître de la Garde-Robe (AN, O¹ 830-835).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

sacre au profit de La Rouvière. De manière caractéristique, si le menuisier de la Chambre avait pu devenir le menuisier des Menus, le tailleur des Menus ne s'était pas substitué au quotidien au tailleur du roi : de même, lors du voyage de Louis XVI à Cherbourg, en 1786, l'administration, relayant également la Garde-Robe en ces circonstances particulières, recourut à la fois à Buffault pour les étoffes, comme pour les comédiens qui jouèrent à la cour cette année-là, mais à Giot, cordonnier ordinaire du roi pour les pantoufles et non au cordonnier des Menus.

La gestion des fournisseurs révèle ainsi la recherche permanente d'un équilibre entre des forces d'intégration – l'affirmation de l'identité et de l'efficacité des Menus comme organisation se nourrissant de l'intégration de leurs attributions, nécessaire à la cohésion d'ensemble du « cérémonial royal » – et des impératifs de discrimination au nom de la hiérarchie sociale des usagers et des règles de « convenance », c'est-à-dire d'adéquation entre les objets et les circonstances¹⁰⁹.

L'alternance entre rigidité et fluidité dans le recours aux différents fournisseurs fait écho aux pratiques de réemploi : il y a un lien entre interchangeabilité des personnes et celles des objets. C'est ainsi que les décors des « pompes funèbres » circulaient d'un défunt à un autre, que des décors de théâtre furent réutilisés lors du sacre de Louis XVI¹¹⁰, et que, sous le règne de ce souverain, les « maisons de bois », ces structures portatives en bois utilisées depuis le Moyen

¹⁰⁹ Ces règles prévalaient d'ailleurs tant dans le monde du théâtre que de l'architecture.

¹¹⁰ Papillon de La Ferté a lui-même évoqué le réemploi des décors des mariages princiers et du sacre comme exemplaire de la politique mise en œuvre par les Menus Plaisirs (AN, W 409, dossier n° 941, *Copie du Mémoire présenté par le Citoyen Papillon de La Ferté au comité de seureté générale de la Convention le 8 Plurioste, l'an 2 de la République*). La dispersion de l'ensemble des décors des cérémonies rémoises parmi les effets recensés dans les « magasins » (voir AN, O¹ 3146. *Recensement des effets des magazins du roi au 31 décembre 1775*) corrobore l'hypothèse de réemplois divers, à l'image de l'apparition d'un costume de pair sur la scène versaillaise (D. P. J. PAPILLON DE LA FERTÉ, *Journal des Menus Plaisirs du roi*, *op. cit.* p. 280 : « Le Roi ayant remarqué qu'un des acteurs de la tragédie de Menzikoff était habillé d'une étoffe pareille à celle des Pairs du Sacre, j'ai dit que c'était en effet une veste qui n'avait pas été employée. On a vu par là qu'on se servait de ce qu'on avait ce qui a produit un très bon effet. »). Le réemploi du dais du sacre a été notamment étudié par Alain-Charles GRÜBER, *Les Grandes Fêtes et leurs décors...*, *op. cit.*, p. 142 et 144-146 et par Pierre Pinon, Patrick Brasart et Claude Malécot, *Des Menus Plaisirs aux Droits de l'homme. La salle des États-Généraux à Versailles. Exposition présentée à l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles du 5 mai au 3 septembre 1989*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1989, p. 51-55.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Âge¹¹¹ pour les déplacements du souverain furent employées pour l'organisation des bals donnés par Marie-Antoinette, puis pour l'accueil des députés des États généraux. Les contemporains avaient d'ailleurs souligné dès la fin du XVII^e siècle cette parenté entre cérémonial et opéra, au moment où Louis XIV instituait simultanément une ritualisation générale de la vie de cour et la stabilisation de l'Argenterie, Menus, Plaisirs et Affaires de la Chambre du Roi. C'est ainsi que le père Ménestrier dénonçait non les décors fastueux des pompes funèbres, qu'il a contribué à théoriser, mais le fait qu'ils soient créés par ceux-là même qui concevaient des décors de théâtre :

Il est à craindre que ces lieux saints et les cérémonies ne se ressentent du Bal, de la Comédie ou de l'Opéra, quand on en laisse le soin à des gens qui n'ont accoutumé de travailler que pour ces sortes de choses. On leur voit coiffer des testes de mort comme des testes de joueurs de farces¹¹².

Là où la majesté devait tout imprégner, tout fondre en rituel, le risque naissait donc de voir le spectacle régner en maître.

¹¹¹ Voir *supra* chap. 1 et 2 de la thèse.

¹¹² Extrait du traité du père Ménestrier, *Des Décorations funèbres où il est amplement traité des tentures, des lumières, des manœuvres, catafalques, inscriptions et autres ornementa funèbres*, Paris, R.-J.-B. de La Caille, 1683, cité et commenté par François Souchal, à propos du style rocaille des dessinateurs de la Chambre et du Cabinet, dans Les Slodtz sculpteurs et décorateurs du Roi (1685-1764), Paris, éd. E. de Boccard, 1967, p. 407. Sur le père Ménestrier, voir Gérard SABATIER, dir., *Claude-François Ménestrier : les Jésuites et le monde des images*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

DU VÊTEMENT AU DÉCOR : LES COORDONNÉES MATÉRIELLES DE LA REPRÉSENTATION MONARCHIQUE

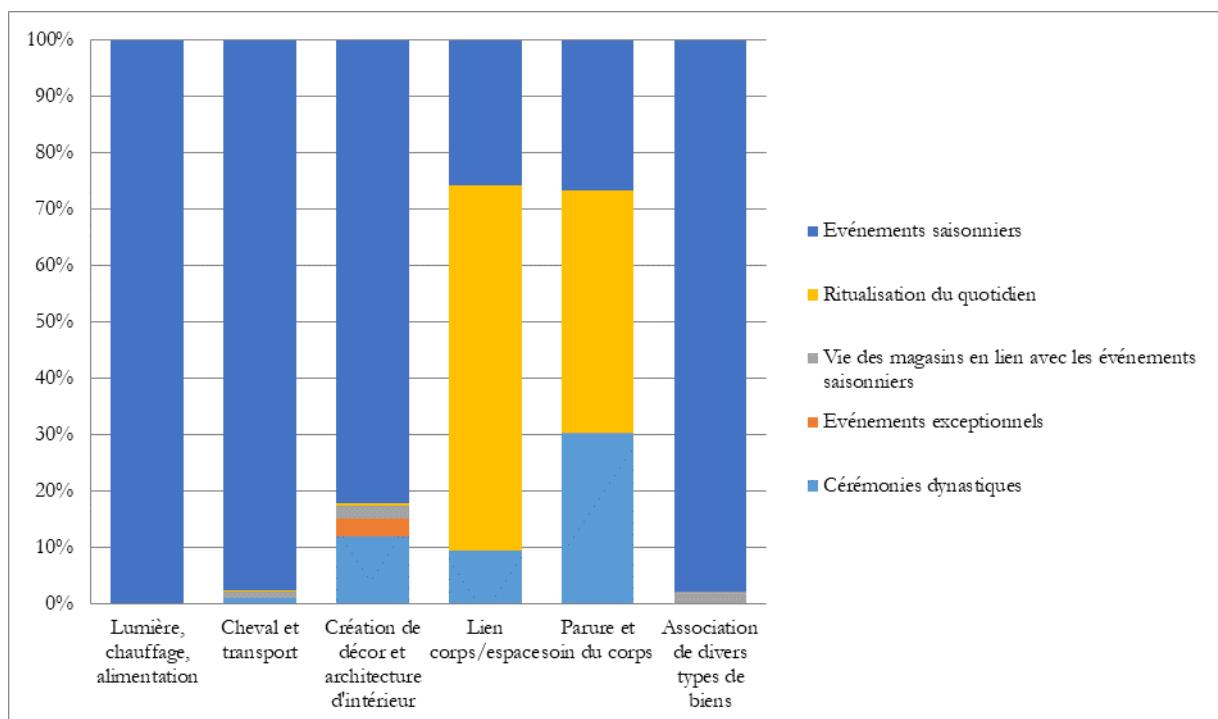
Pour clore ce chapitre, nous allons maintenant donner un aperçu de la politique d'achat et de fabrication poursuivie par l'administration des Menus Plaisirs au XVIII^e siècle : la base de données permet en effet de dresser un panorama global des principes et des choix matériels donnant forme à la mise en scène du corps du roi à l'époque des Lumières. Les quatre années retenues l'ont volontairement été parce qu'aucune ne voyait son budget profondément déséquilibré par des événements tels qu'un sacre, un mariage princier ou des funérailles royales.

STRUCTURE DES CONSOMMATIONS ET STRUCTURE DU CÉRÉMONIAL ROYAL

Les attributions de l'institution étant stabilisées à l'échelle du siècle, l'évolution de la dépense et des consommations matérielles permet de prendre la mesure des changements qui affectent la représentation monarchique, dont les cadres généraux ne sont pourtant pas remis en cause – et ce par-delà les débats sur l'aptitude de Louis XV ou de Louis XVI à tenir le rôle que leur aïeul avait assigné à la fonction royale ou sur la « privatisation » du mode de vie de ces souverains et de leur entourage. Graphiques de synthèse et tableaux de corrélation permettent en effet d'évaluer sur quelles déclinaisons et quels acteurs de la vie de cour se cristallise la dépense, les Menus Plaisirs constituant un bon baromètre dans la mesure où ils touchaient à tout dans le cérémonial royal.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

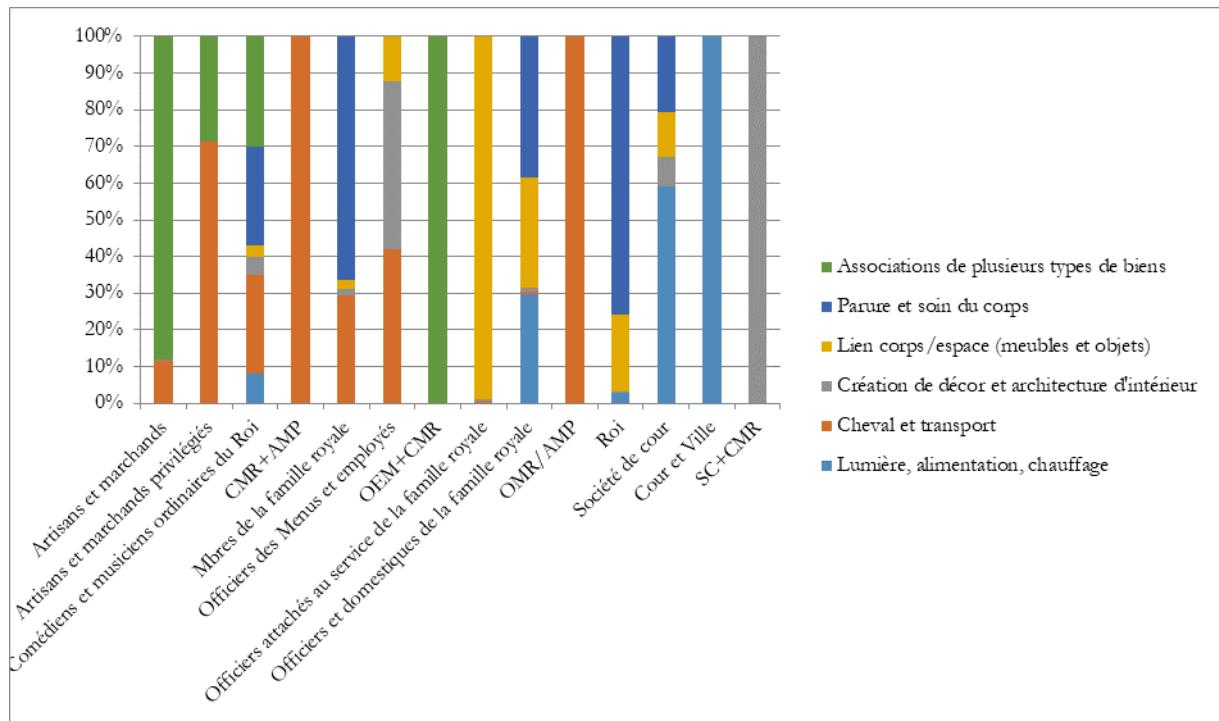
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 22. – Ventilation de la dépense liée à la culture matérielle en fonction des différents types de circonstance (exercice 1698 ; voir l'annexe n° 59).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

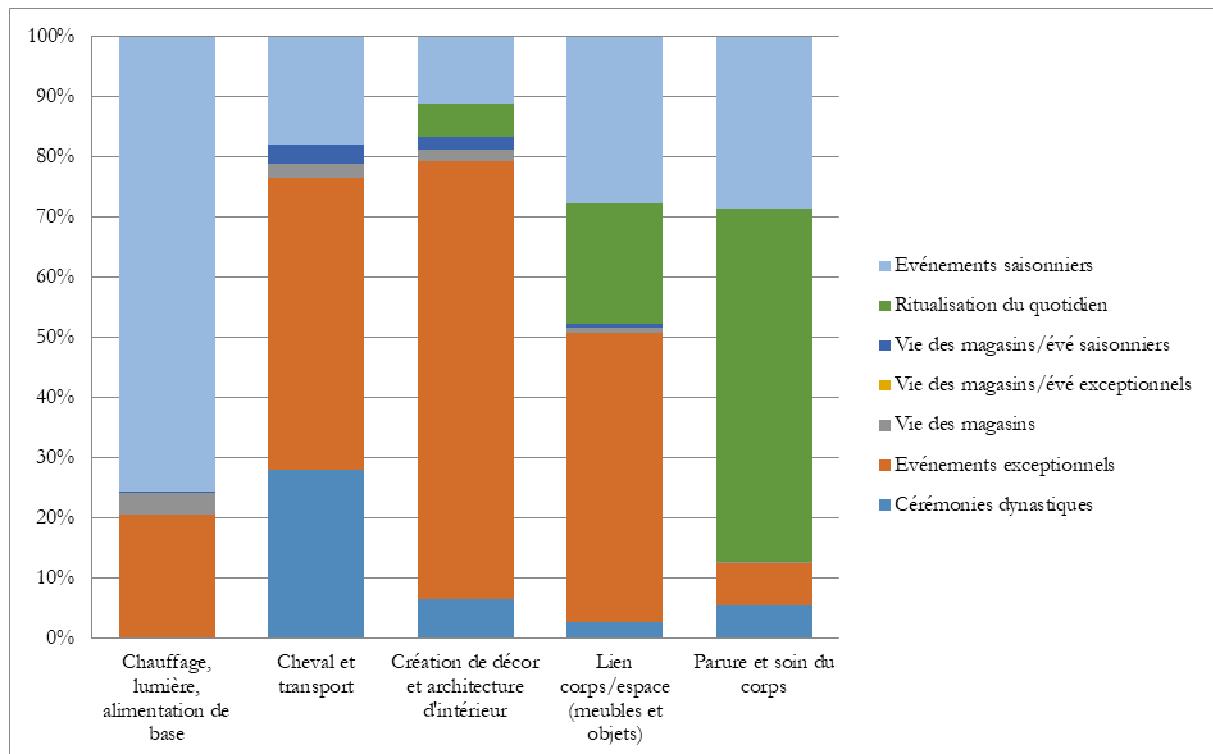
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 23. – Types de biens mis à la disposition des différentes catégories d'usagers fournis par les Menus Plaisirs (exercice 1698 ; voir l'annexe n° 60). [CMR + AMP : Comédiens et musiciens ordinaires du Roi et/ou artisans et marchands privilégiés ; OEM + CMR : Officiers et employés des Menus et/ou Comédiens et musiciens ordinaires du Roi ; OMR/AMP : Fournisseur ayant la qualité d'officier de la Maison du Roi ; SC + CMR : Société de cour et/ou comédiens et musiciens ordinaires du Roi]

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

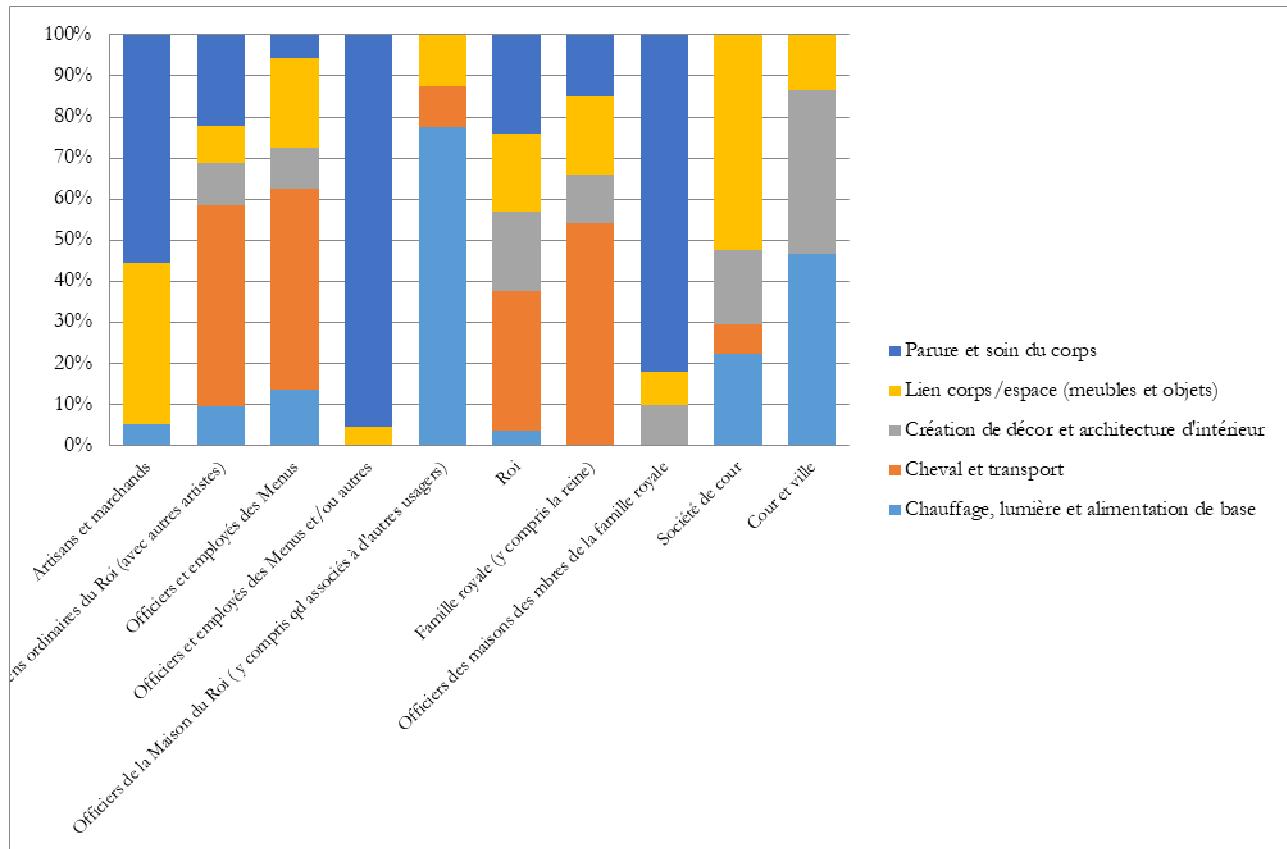
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 24. – Ventilation de la dépense pour les différents postes liés à la culture matérielle en fonction des circonstances (exercice 1744 ; voir l'annexe n° 61).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

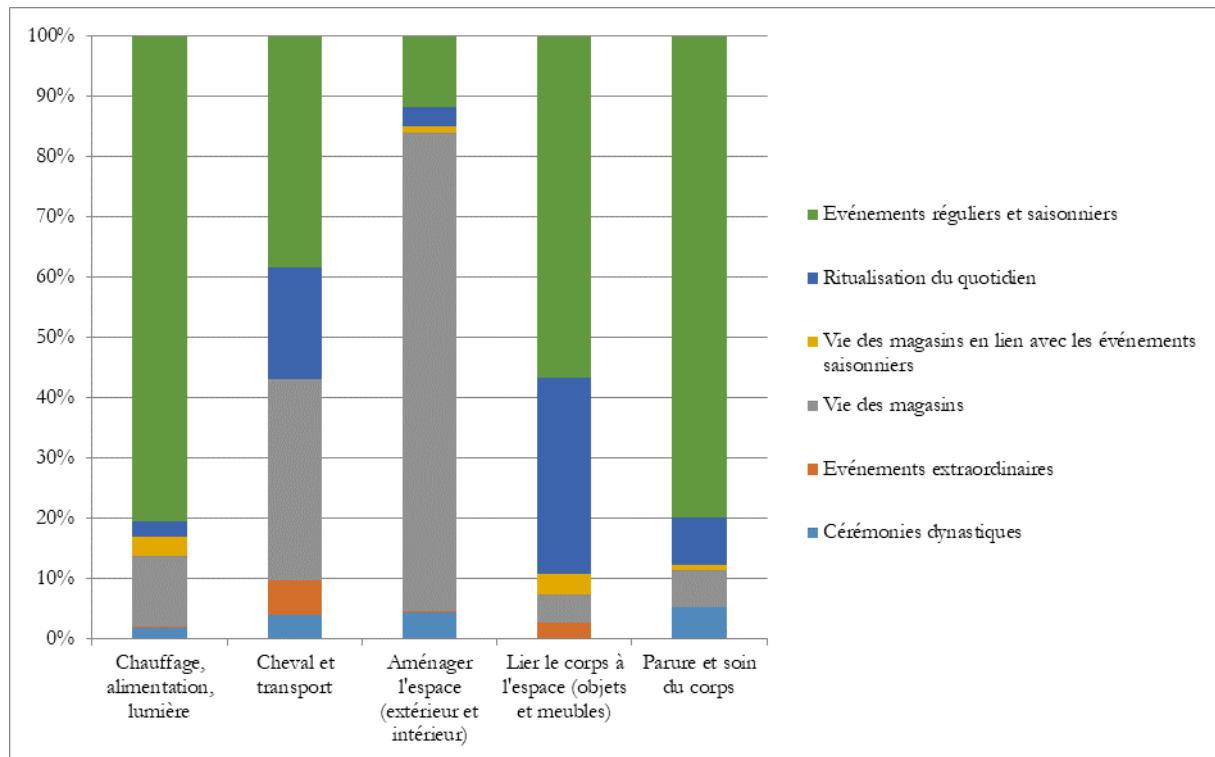
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 25. – Type de biens matériels mis à la disposition des différentes catégories d'usagers fournis par les Menus Plaisirs (exercice 1744 ; voir l'annexe n° 62).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

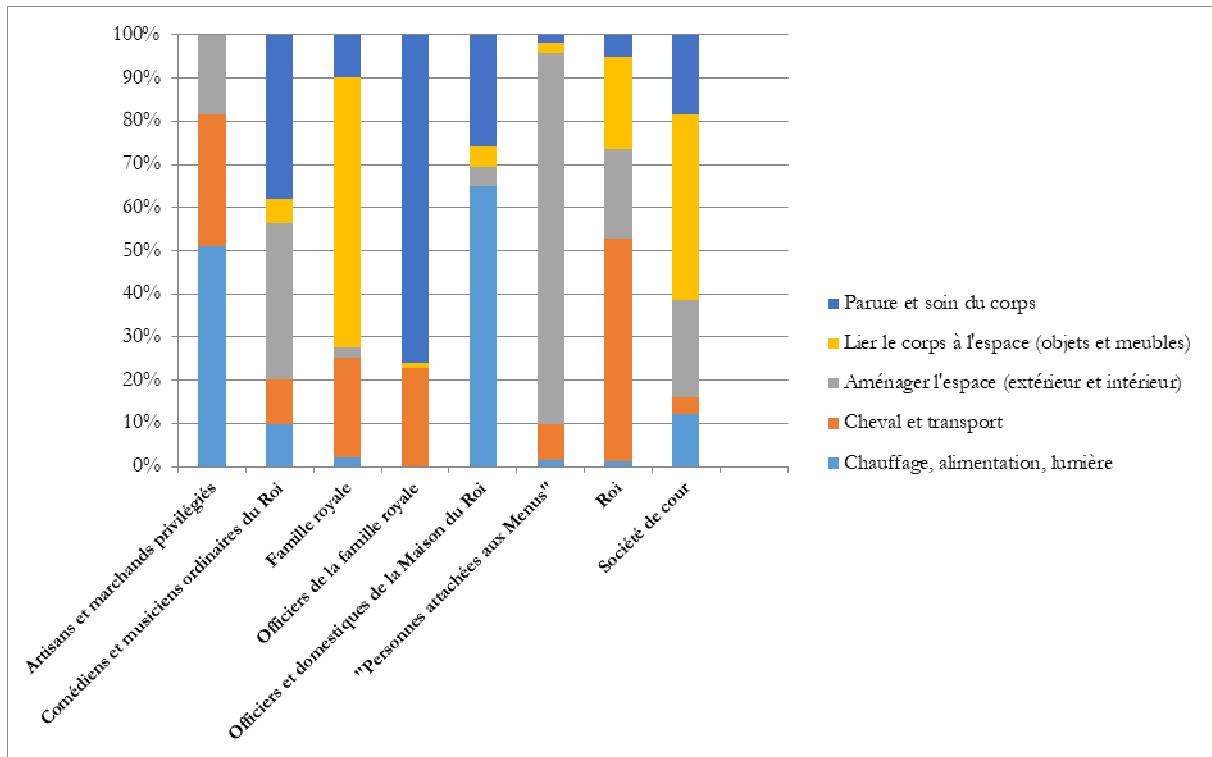
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 26. – Ventilation de la dépense pour les différents postes liés à la culture matérielle en fonction des types de circonstances (exercice 1762 ; voir l'annexe n° 63).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

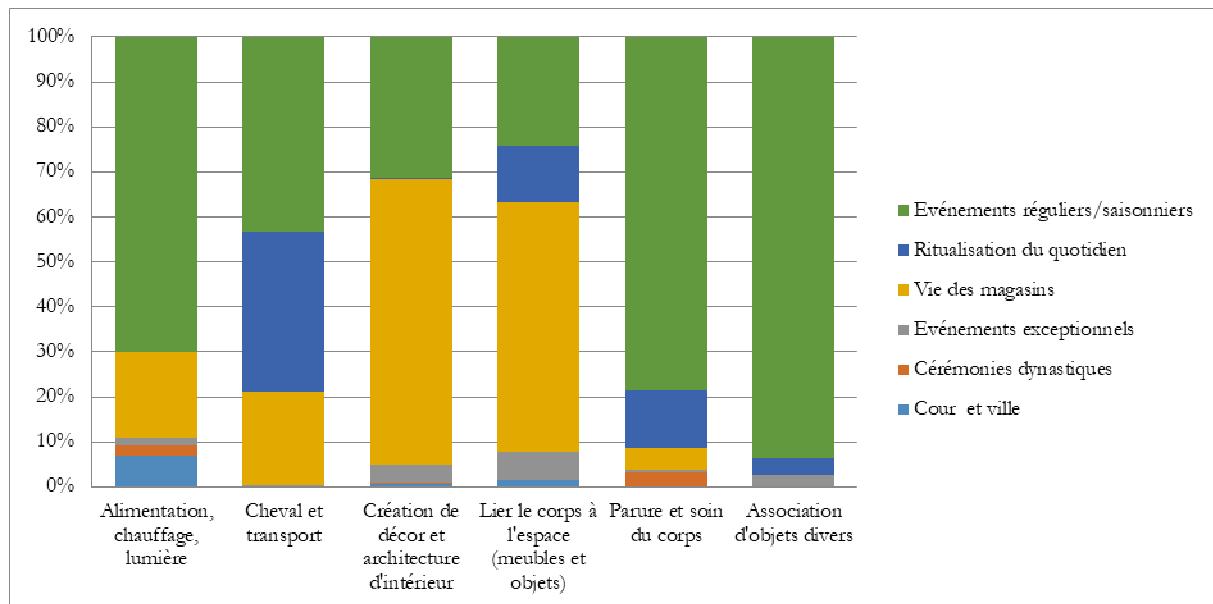
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 27. – Type de biens matériels mis à la disposition des différentes catégories d'usagers fournis par les Menus Plaisirs (exercice 1762 ; voir l'annexe n° 64).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

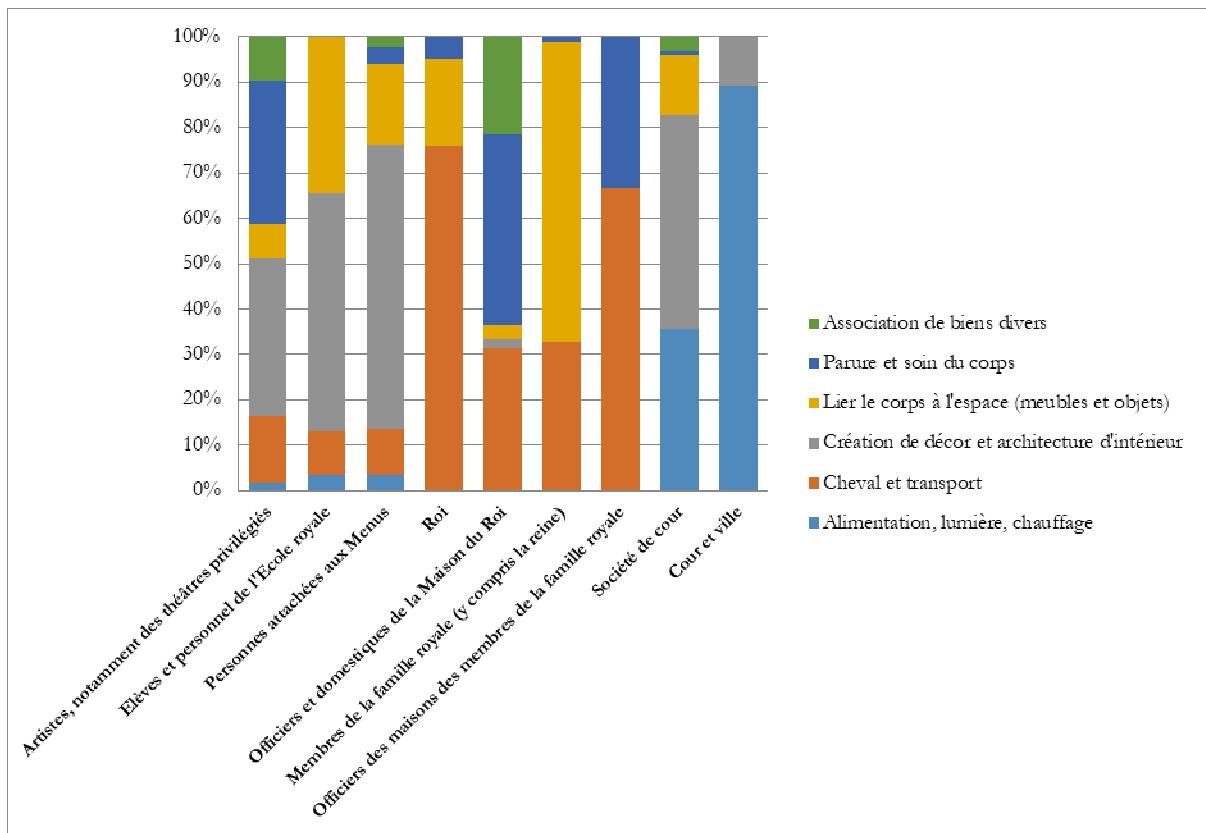
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 28. – Ventilation de la dépense liée à la culture matérielle en fonction des types de circonstances (exercice 1786 ; voir l'annexe n° 65)

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 29. – Types de biens matériels mis à la disposition des différentes catégories d'usagers fournis par les Menus Plaisirs (exercice 1786 ; voir l'annexe n° 66).

Si l'on considère l'évolution globale de la ventilation de la dépense, l'un des phénomènes les plus frappants est la réduction continue de la part du poste des dépenses consacrées à la « ritualisation du quotidien » [doc. 14] : du quart des dépenses en 1698 et 1744 à 10 % en 1762 et seulement 4 % en 1786. Les attributions des Menus dans la vie du souverain et de sa famille n'ont pourtant pas diminué ; en outre, les membres de la famille royale à l'entretien desquels contribuaient les Menus Plaisirs n'étaient pourtant pas moins nombreux lors de ces deux dernières années. En 1762, le dauphin fils de Louis XV était encore en vie et deux de ses fils étaient passés aux hommes sans disposer encore de leur maison ; de même, en 1786, les Menus

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

contribuaient au service de plusieurs Enfants de France, en l'occurrence Mesdames Tantes, Madame Elisabeth, la fille et les fils du souverain régnant. À l'échelle de l'ensemble de la vie de cour, ce phénomène est confirmé par la régression de la part de la dépense pour le service personnel du souverain, alors même que le rôle des Menus dans l'organisation des déplacements de la cour, notamment ses séjours à Fontainebleau, s'était accru. Les deux couples d'années – 1698 et 1744, d'une part, et, d'autre part, 1762 et 1786 – se répondent en quelque sorte dans la mesure où ils mettent en regard les fournitures pour le quotidien de part et d'autre des « retranchements » de l'année 1759, associées, en 1744 et 1786, à des déplacements du souverain. La régression de la part de la dépense pour les membres de la famille royale et pour la domesticité royale et princière est encore plus sensible.

En termes absolus, la progression est cependant à l'aune de l'explosion des dépenses des Menus Plaisirs. Les dépenses pour l'usage personnel du souverain s'élèvent en 1698, à 18 342 livres tournois en 1744, 60 190 en 1762 et 134 970 en 1786. De fait, la structure de la ritualisation des faits et gestes du souverain et de la famille royale est maintenue, comme en témoigne dans la base de données l'exacte similitude des coûts de renouvellement du linge pour le roi et ses petits-fils, en 1698, ou pour Louis XV et son fils en 1744. La hiérarchisation des objets censée refléter celle des êtres s'opère en effet tant par les fournisseurs que par les coûts et les matériaux. On pourrait en multiplier les exemples, de l'échelonnement des prix, des poignées brodées pour les cierges que portaient le roi, la reine, les princes et les princesses lors des cérémonies religieuses à ceux des reliures, des calendriers et almanachs distribués chaque année¹¹³.

Cette hiérarchisation permet de structurer la mise en scène de la famille royale de ses plus infimes détails jusqu'à la globalité d'une cérémonie. Dans le cas des funérailles, par exemple, la gradation que donnait à voir le déploiement d'une plus ou moins grande assistance, ou d'un deuil

¹¹³ Sur ce dernier exemple, voir notamment les états de la dépense de 1744 (AN, O¹ 2865), f° 165 v°-167 r°.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

plus ou moins long¹¹⁴, se traduit aussi financièrement, puisque leur coût comme leur part relative dans les dépenses des Menus Plaisirs s'accroissaient en fonction du rang du défunt, les funérailles du roi dépassant en luxe celles de la reine et surtout celles du dauphin¹¹⁵. Si les archives administratives ne nous disent rien des croyances à l'œuvre dans les cérémonies, la comptabilité n'en révèle pas moins un attachement aux formes d'un cérémonial dont la pérennité était notamment garantie par des dépenses fixées par l'usage et dont l'une des vocations majeures consistait dans l'expression du rang.

Ce même genre de pratiques s'observe d'ailleurs non seulement dans les moyens de différenciation du roi vis-à-vis de la famille royale mais aussi de ses courtisans. À l'échelle des objets et des vêtements, cette pratique se retrouve dans toutes les temporalités qui scandent la vie de cour : les reliures et la qualité des volumes des *Spectacles de la Cour* distribués notamment lors des représentations d'opéra à Fontainebleau sont plus ou moins coûteuses selon qu'ils aient le roi et la reine, la famille royale ou les courtisans pour destinataires. Dans une cérémonie comme le sacre, la façon dont les corps étaient parés ne témoignait pas seulement de la majesté du corps royal, mais aussi de son corollaire, l'ordonnancement du corps social. C'est pourquoi c'est jusqu'aux qualités des manteaux portés par les pairs laïcs et les grands officiers de la Couronne et de la Maison qui s'agençaient en une gradation subtile. Chaque manteau d'hermine était unique, résultant d'une savante combinaison de peaux de plus ou moins bonne qualité, et donc de plus ou moins grand prix, en fonction du rang de chaque personnage, de son intimité avec le sang de France et de sa proximité avec la dignité royale¹¹⁶. Conformément à l'idéal médiéval encore vivace du roi justicier, c'est Miromesnil, garde des Sceaux faisant fonction de Chancelier, qui portait le

¹¹⁴ F. LEFERME-FALGUIÈRES, *Les Courtisans*, op. cit., p. 164-184.

¹¹⁵ Les dépenses relatives aux frais des funérailles du dauphin s'élèvent à 15 % de la dépense extraordinaire des Menus en 1766 (AN, O¹ 2890), celles de la reine à 20% de la dépense en 1768 (AN, O¹ 2892) et celles de Louis XV à 27 % de la dépense en 1774 (AN, O¹ 2974).

¹¹⁶ AN, O¹ 3045, pièces justificatives pour l'exercice 1775, 11^e état. Sacre du Roy, n° 125 : Mémoire de Guyot, marchand pelletier.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

plus beau manteau après le roi¹¹⁷. Les Fils de France et les princes du Sang représentant les pairs laïcs étaient revêtus à l'image du roi de manteaux comportant des peaux dites de « la plus belle qualité ». À l'inverse, les grands officiers de la couronne et de la maison étaient privés de cette hermine de qualité supérieure, à l'exception notable du Premier Gentilhomme de la Chambre. Manifestant indirectement la force de la mystique du sang royal, le duc de Duras eut en effet droit à un manteau dont les « plus beaux timbres » d'hermine attestaient son intimité quotidienne avec le monarque et sa position prépondérante au sein de la Maison et de la Chambre. La composition des manteaux des acteurs du sacre témoigne d'une hiérarchie où sont sédimentés des héritages anciens, comme la figure du roi de justice et la confusion des offices de la couronne et de la maison, ainsi que des constructions plus récentes, telle que la structuration des rangs propre à l'étiquette versaillaise. Les comptes et les fournitures des Menus donnent ainsi la traduction chiffrée de ces « subdivisions verticales à l'infini »¹¹⁸ qui caractérisent la pyramide des rangs dans la famille royale et dans la société de cour.

La progression en termes absolus de la dépense pour le souverain et la famille royale visait donc à maintenir l'efficacité des procédures de matérialisation des hiérarchies sociales en dépit des changements d'équilibre dans les investissements des Menus Plaisirs et de la naissance de la consommation qui modifiait l'arrière-plan devant lequel se déployait la représentation monarchique. De ce point de vue, l'analyse des états de dépenses des Menus est particulièrement parlante quant à la consommation d'« objets », dont on sait le rôle dans ces profondes mutations socio-économiques. Alors qu'en 1698, les achats d'objets pour d'autres usagers que le roi, la famille royale et leurs officiers sont résiduels, leur consommation par les comédiens et par le personnel des Menus rattrape, voire dépasse largement, le coût des achats pour le souverain à

¹¹⁷ *Ibid.* : « Il a été employé dans ledit manteau semblable en tout pour les proportions a celui du Roy cinquante six timbres faisant 2246 peaux, savoir huit timbres des plus beaux (...) quarante huit timbres ditte de première qualité... », respectivement à 98 livres tournois le timbre et 96 livres tournois le timbre.

¹¹⁸ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou le système de la cour*, Paris, Fayard, 1997, p. 56.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle [docs. n° 39, 41, 43, 45]¹¹⁹. La comparaison ne peut certes pas se faire terme à terme dans la mesure où ces achats sont plus ou moins sectoriels en fonction des différents acteurs sociaux concernés par les attributions des Menus Plaisirs. Cette évolution n'en dénote pas moins une transformation matérielle de l'organisation du service du roi et de la manière dont ces objets pouvaient configurer les relations des uns et des autres dans l'espace topographique et social. Elle est intrinsèquement liée à l'explosion des dépenses pour l'architecture d'intérieur et d'extérieur, quasi nulles à la fin du XVII^e siècle – sauf circonstances extraordinaires nécessitant des décors architecturés, telles que festivités ou funérailles princières, ce que ne reflète pas l'année 1698¹²⁰. Ce genre de frais s'élève en revanche à 15 % de la dépense en 1744, 49 % en 1762 et 38 % 1786 [doc. 15], tout en s'affirmant comme de plus en plus corrélées à la vie des magasins et aux représentations rythmant la vie de cour – plus encore qu'à la ritualisation du quotidien du roi ou même qu'aux cérémonies dynastiques qui survenaient ponctuellement mais quasiment chaque année. Le développement des décors de scène, leur pérennisation par la conservation et la construction du « Grand Théâtre », d'un côté, et, de l'autre, la construction et l'aménagement des magasins matérialisaient donc bien l'aménagement d'excroissances de l'espace du roi et de manifestations inédites de sa théâtralisation au sein du palais et de la ville.

La continuité entre ces espaces était assurée dans la mesure où, même si l'essentiel du décor dans lequel évoluait le roi était fourni par les Bâtiments et le Garde-Meuble, faisant d'ailleurs l'enjeu d'un conflit de fond entre ces institutions et les Menus Plaisirs¹²¹, ces derniers avaient toujours contribué à la théâtralisation de la majesté souveraine et des corps de la famille

¹¹⁹ Voir les annexes n° 59, 62, 64 et 66.

¹²⁰ Sur le développement des machines et des décors d'opéra, voir Jérôme de LA GORCE, « L'Opéra en France », dans Pierre BÉHAR et Helen WATANABE-O'KELLY , dir., *Spectaculum Europae. Theatre and Spectacle in Europe/Histoire du Spectacle en Europe (1580-1750)*, *Wolfenbütteler Arbeiten zur Barockforschung*, Band 31, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 1999, p. 385-404. À titre de comparaison, signalons que les dépenses liées aux funérailles de Marie-Thérèse représenteront en 1683 près de 46 % des dépenses des Menus (frais imputés sur l'Argenterie, qui constituait encore une caisse distincte, exclus).

¹²¹ Voir *supra* chap. 2 de la thèse.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

royale. Passant de la fourniture du linge du souverain à celle des instruments dont la performativité des rituels impliquait d'être revêtus – anneau de mariage, manteau royal posé sur la « représentation » funèbre (également qualifiée de « corps »), *regalia* du sacre –, les Menus faisaient en effet aussi construire par les nombreux tapissiers placés à leur service tous les dais exaltant la théâtralité du corps du roi et de ses substituts matériels.

La théâtralité prise en charge par les Menus Plaisirs est donc originellement liée au corps. C'est en raison de cette sédimentation en termes d'attributions et de la portée symbolique du vêtement dans la culture matérielle et socio-économique d'Ancien Régime¹²² que les administrateurs des Menus ne pouvaient, en dépit du souci d'établir une bonne économie domestique au sein de la Maison du Roi, amputer par trop les dépenses pour le linge du souverain. Même si la part du vêtement régresse dans les consommations pour le souverain (de plus de 70 % en 1698 à 5 % en 1786 !), l'étude du détail des renouvellements de linge manifeste la volonté d'en maintenir le luxe et de l'afficher face au développement de la consommation aristocratique et urbaine. Le renouvellement annuel, intégral, du linge de lit et de toilette du roi coûtait 6 000 livres tournois en 1698¹²³, tandis qu'en 1700 la part du linge dans le capital vestimentaire d'une maison nobiliaire pouvait en moyenne s'évaluer à 360 livres¹²⁴. À la fin du XVIII^e siècle, les administrateurs des Menus Plaisirs pensent pouvoir assurer la part du « trousseau » royal dont ils sont chargés pour 24 000 livres¹²⁵. À la même époque, le capital linge d'une maison noble s'élève autour de 1 600 livres, même si la fourniture d'un trousseau peut coûter à la cour jusqu'à 25 000 livres¹²⁶. S'il est impossible de comparer terme à terme des coûts à l'achat avec des estimations faites après usage, dans le premier cas, ou entre les fournitures faites par les Menus avec un trousseau composé tant de menu que de gros linge, dans le second, il

¹²² Daniel ROCHE, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, éd. du Seuil, 1991 [1989].

¹²³ AN, O¹ 2830, f° 15 r°-17 r°.

¹²⁴ D. ROCHE, *La Culture des apparences, op. cit.*, p. 157-160.

¹²⁵ AN, O¹ 2806, f° 3 r°- 5 r° (évaluations « communes » et montants du renouvellement de 1780).

¹²⁶ D. Roche, *La Culture des apparences, op. cit.*

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrar les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

paraît indéniable que le roi était parvenu à maintenir l'écart avec ses courtisans, même si la disproportion s'était atténuée.

La fourniture de linge de toilette et de lit s'est en effet multipliée au cours du siècle : si l'on compare les fournitures des renouvellements effectués en 1698 et en 1780, on constate une augmentation en quantité et une spécification croissante des linges fournis. Les linges à barbe sont multipliés par six ; des simples « frottoirs » et « linges », on est passé à une déclinaison entre linges d'affaires, linges à rasoir, linges à essuyer et frottoirs pour les mains ; les « grands linges » ont bondi de douze à quarante-huit et ont été intégrés à une nouvelle rubrique, spécifiquement dédiée aux « linges des bains »¹²⁷. En dépit de la suppression de certains articles, tels que les peignoirs en dentelles, de la diminution de la fréquence des renouvellements¹²⁸ et du nombre de certains objets¹²⁹ après 1760, la consommation de la Maison du Roi s'est donc considérablement accrue au cours du XVIII^e siècle. En accentuant des pratiques anciennes d'« accumulation lingère » (Daniel Roche), un linge immaculé constituant le reflet de la propreté du corps et de l'âme, l'administration vise à améliorer le confort du roi, comme le font alors ses sujets dans toutes les couches de la société, mais aussi à maintenir sa distinction par la quantité, la qualité et la variété des linges fournis, équation il est vrai de plus en plus difficile à résoudre par une administration au service d'un État en crise, dans un pays où les biens sont de plus en plus abondants¹³⁰. C'est à la fois en parallèle et en confrontation avec ces évolutions globales que se développent donc non seulement les consommations royales d'objets, mais aussi les dépenses liées au décor et à l'aménagement de l'espace – que les mutations de la consommation n'ont pas mis à la portée de

¹²⁷ En 1744, ces « linges des bains » comportent notamment des chemises de bains et des draps de fonds de cuve (AN, O¹ 2865, f° 11 r^o-13 v^o).

¹²⁸ Tous les cinq ans depuis 1759, tous les sept ans depuis 1780 et non plus annuellement.

¹²⁹ Par comparaison avec 1744 (AN, O¹ 2865) : on passe ainsi de 12 à 4 douzaines de frottoirs et 6 à 4 douzaines de grands linges, mais, inversement de 18 à 24 douzaines de linges d'affaires.

¹³⁰ N. COQUERY, *L'Hôtel aristocratique*, op. cit., p. 34-48.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

tous¹³¹ -, quitte à décentrer les manifestations de la représentation royale vers d'autres acteurs que le roi, la famille royale et les courtisans.

¹³¹ Voir l'analyse de J.-Y. GRENIER, dans *L'Économie d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 301 : « Le principe ostentatoire peut être représenté par l'exemple du tissu-vêtement qui vise bien sûr un but utilitaire et présente certaines caractéristiques des biens de luxe, mais qui a en plus une dimension ostentatoire que nombre de témoignages et d'études décèlent. Le vêtement (et la matière dont il est fait) est un bien de distinction privilégié pour une économie pauvre ; il peut être peu coûteux, ce qui rend l'ostentation accessible à beaucoup et aisément renouvelable (à la différence d'une habitation par exemple) ; il joint l'utile (bien indispensable) au démonstratif (puisque il se voit, à la différence de beaucoup d'objets à usage individuel). Le caractère ostentatoire d'une marchandise est associé, dans la société d'Ancien Régime, à la notion de hiérarchie. Un objet ne détient une valeur de prestige social que s'il peut être identifié à un rang. Dès lors, plus il est d'un usage général et banal, plus le système d'identification doit être complexe et donc porteur d'une forte capacité d'ostentation. Il a été montré combien le tissu-vêtement répond à ces exigences. Ce critère de hiérarchisation fait que la valeur de prestige n'appartient pas à une classe spécifique de biens mais est affaire de circonstances qui permettent ou non à un type d'objet d'être porteur de signes distinctifs. De même, elle ne s'oppose pas à la valeur d'échange mais au contraire elle l'intègre, avec le prix de référence, comme facteur de classement. »

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

DE LA THÉÂTRALITÉ DU CÉRÉMONIAL À LA THÉÂTROMANIE DE LA COUR

La vie de cour est en effet perçue comme un ordonnancement de la présence des courtisans autour du souverain¹³² : or, aussi délicate que soit la délimitation institutionnelle et sociale de ce groupe, l'analyse statistique des états de dépenses des Menus fait clairement apparaître que la mise en scène de la majesté royale élargit en quelque sorte son cercle au-delà de celui-ci. La part de la dépense en faveur des « courtisans » - correspondant concrètement à des dons de poignées brodées, de cierges, de recueils imprimés, d'habits de cérémonies, ainsi qu'aux frais d'éclairage, de chauffage et d'aménagement des lieux où se tenaient les spectacles – demeure élevée, tout en régressant plus nettement à la fin du siècle. Les courtisans ne sont plus les principaux usagers des objets fabriqués et fournis par les Menus, puisqu'ils ont été rattrapés par les comédiens et dépassés par le personnel intégré de l'administration. L'image de la salle luxueusement décorée et brillamment éclairée pour mettre en scène et donner à voir autant les spectateurs que les comédiens reste valable : en témoignent les frais engagés pour l'entretien du Grand Théâtre ou l'aménagement du théâtre de l'aile neuve en 1786¹³³ ou, *a fortiori*, le maintien de frais importants pour l'éclairage des représentations, des concerts et des bals (110 250 livres tournois en 1786). La notable diminution de la part des dépenses pour l'éclairage – tournant autour de 20 % dans la première moitié du siècle, elle tombe à 5 % à la fin de l'Ancien Régime [doc. 15] –, associée à celle du développement des décors de scène¹³⁴ traduit cependant clairement, comme l'évolution de la part du vêtement, les mutations matérielles de la mise en

¹³² F. LEFERME-FALGUIÈRES, *Les Courtisans*, *op. cit.*

¹³³ C'est ce que fait apparaître l'application du filtre « société de cour » au croisement de la variable « usager » et des enregistrements codés « aménagement de l'espace » en 1786 (120 072 livres tournois).

¹³⁴ Ce que fait aussi apparaître l'application du filtre « comédiens ordinaires du roi » au croisement de la variable « usager » et des enregistrements codés « aménagement de l'espace ».

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

scène de l'univers curial – et, au-delà, de ses enjeux sociaux en termes de regard et de représentation sociale.

Nous avons vu que la diminution relative des investissements en termes de culture matérielle pour la ritualisation du quotidien (25 % en 1698 ; 4 % en 1786), et plus globalement pour le souverain et la famille royale (plus de 40 % en 1698, 7 % en 1786) était clairement corrélée dans le temps à l'augmentation de ceux faits pour la vie des magasins. Quant aux dépenses consacrées aux représentations théâtrales, leur part dans le budget des Menus Plaisirs se maintient à un niveau élevé si on la considère sous l'angle des circonstances de la vie de cour : la part de la dépense pour les « événements saisonniers » s'élève à 60 % en 1698, 50 % en 1744, 40 % en 1762 et 51 % en 1786. L'importance de la place du divertissement dans les rythmes de la vie de cour se manifeste ainsi, dans la mesure où les spectacles représentent une part toujours significative et relativement stable, à l'échelle du siècle, de la dépense annuelle. Et cela malgré les aléas liés aux guerres, aux deuils et au bon plaisir du souverain et de son entourage – qui affectent les divertissements plus que les cadres rituels du quotidien et de la célébration dynastique –, malgré une transformation comptable et financière telle que la disparition d'une charge comme le paiement de la Musique du Roi, et malgré la transformation organisationnelle pesant lourdement sur le budget que représentaient les magasins.

Ce premier constat sort renforcé de sa confrontation avec la logique des attributions des Menus Plaisirs, étudiée en première partie, ainsi qu'avec le fonctionnement des hôtels, analysé en troisième partie. Si l'on consulte les registres d'entrée des fournitures au magasin de Paris, on constate en effet que l'immense majorité des livraisons faites en ces lieux concernaient les « Comédies et concerts » : en 1771, sur 385 entrées, seules vingt-cinq concernent les « menues fournitures de la Chambre »¹³⁵, et, encore, il ne s'agit pas de linges, de coffres ou de vêtements pour le service personnel du roi ou l'usage de ses officiers, mais des fournitures nécessaires à

¹³⁵ AN, O¹ 3215.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

l'entretien des « tentes et maisons de bois » dont les utilisations s'étaient diversifiées au cours du siècle. De fait, si l'intendant contrôleur devait vérifier la qualité des objets personnels que l'administration faisait fournir pour le roi, l'essentiel de ce qui transitait par le magasin n'était pas destiné à ce dernier sauf en cas d'événements extraordinaires, au cours desquels les Menus retrouvaient la plénitude des attributions de l'Argenterie médiévale : ainsi du cabinet offert par le roi à la dauphine pour son mariage, conçu et assemblé à l'hôtel sous la direction de Bellanger¹³⁶, ou, de « l'habillement du roi » pour le sacre en 1775¹³⁷. La construction des magasins ne pouvait donc avoir d'incidence sur le coût du service personnel du souverain qu'en-dehors du cadre de la ritualisation du quotidien : c'est peut-être paradoxalement pour cette raison que les administrateurs insistaient tant dans leurs mémoires sur le poids du service personnel du souverain et de la famille royale dans la mise en œuvre de leurs attributions – tant sa fonctionnalité que sa nature symbolique en empêchant l'intégration au système de gestion matérielle des magasins. Inversement, il n'est pas impossible d'interpréter la baisse relative de la part des funérailles princières dans les dépenses annuelles des Menus Plaisirs à l'aune de leur intégration à ce système¹³⁸. Les funérailles, cérémonial récurrent et caractérisé par le redoublement des funérailles royales par les autres funérailles dynastiques et par les pompes funèbres des souverains étrangers, se prêtaient en effet à la systématisation et, donc, à une rationalisation de leur organisation fondées sur la conservation et le réemploi des nombreux

¹³⁶ Jean STERN, *À l'ombre de Sophie Arnould, François-Joseph Belanger, architecte des Menus-Plaisirs, premier architecte du comte d'Artois*, Paris, Plon, 1930, t. I, chap. II.

¹³⁷ Comme l'indique le registre des voituriers de cette année-là (AN, O¹ 3274).

¹³⁸ Sur les réemplois lors des pompes funèbres, voir AN, O¹ 2806, f° 40 v°-41 r° : « L'on verra par le détail, cy après, des différentes Pompes funèbres qui ont eu lieu à commencer depuis l'année 1759 jusques et compris 1781, que cette Dépense a varié suivant la qualité des personnes qui en étoient l'objet, où les années où ces Pompes funèbres ont eu lieu. Par exemple, en 1766, il y a eu en outre un anniversaire, quatre Pompes funèbres qui s'étaient succédé rapidement, ont donné lieu à ce que toutes les charpentes et constructions restassent en place, ce qui a diminué considérablement la dépense qui s'est borné à refaire le morceau milieu [le cénotaphe], aux loyers des tentures, aux Armoiries, luminaires, Paiemens des cérémonies et autres d'usage en pareil cas. La dépense du catafalque de l'Impératrice Reine en 1781, vû la conservation de la majeure partie des bois de construction faits en 1774 et autres objets, s'est réduite à la somme de 106 981 lt et 1 denier. »

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

objets et décors nécessaires¹³⁹, sur la combinaison d'investissements ponctuels à une logique de fonds impliquant par ailleurs d'autres types de dépenses.

Il est frappant d'observer, dans les années 1760 et 1770, que le coût des cérémonies funèbres demeurait considérable tout en étant inférieur à celui de l'organisation d'un mariage princier¹⁴⁰ ou du sacre du roi¹⁴¹. Or ces événements témoignent tout particulièrement de l'intégration symbolique et matérielle du théâtre de cour et des célébrations dynastiques : la « métamorphose » du « mystère en opéra » que fut le sacre de Louis XVI¹⁴² tint sans doute à la réutilisation des décors de théâtre justement créés pour les trois mariages princiers de 1770, 1771 et 1773 qui donnèrent lieu à toute une série de représentations théâtrales – usage établi depuis les deux mariages du dauphin en 1745 et 1747, au-delà même de ce qui avait pu se pratiquer sous Louis XIV¹⁴³. L'interprétation de l'évolution de la dépense des Menus Plaisirs du point de vue des structures rituelles est donc bel et bien indissociable du renforcement de cette intégration du divertissement de cour en général et du théâtre en particulier dans le système de représentation monarchique du fait des mutations de la gestion de l'administration du cérémonial et du corps du roi. C'est pourquoi l'évolution de la dépense pour les spectacles, inscrits dans le cadre général des festivités, voyages et autres déclinaisons du cérémonial à temporalité saisonnière, n'est guère significative en termes relatifs¹⁴⁴, les outils de conservation et de fabrication mis en place dans les magasins servant avant tout à l'organisation de ces spectacles de cour. La forte progression de la dépense en termes absolus prend alors d'autant plus de relief : 41 663 livres tournois en 1698,

¹³⁹ Voir *supra* sur l'accroissement du nombre d'éléments de décor conservés dans les magasins.

¹⁴⁰ Par exemple, dans le cas du mariage du comte de Provence, 1 040 565 l. t. 10 s. (11^e, 12^e et 14^e états des états au vrai de 1771, AN, O¹ 2895). Voir aussi F. LEFERME-FALGUIÈRES, *Les Courtisans*, *op. cit.*, p. 117-127.

¹⁴¹ Les dépenses des Menus pour le sacre de Louis XVI s'élèverent à 835 862 l. t. 12 s. (AN, O¹ 2806, f° 40 v°).

¹⁴² Jacques LE GOFF, « Reims, ville du sacre », dans *Les Lieux de mémoire*, *op. cit.*, t. II. *La Nation*, p. 686-725.

¹⁴³ Lors du mariage du duc de Bourgogne en 1697(voir *Dans l'atelier des Menus Plaisirs du Roi. Spectacles, fêtes et cérémonies aux XVII^e et XVIII^e siècles*, catalogue de l'exposition aux Archives nationales (19 janvier-24 avril 2011), Paris, Archives nationales/Artlys, 2011, p. 122, ainsi que les états de dépenses des Menus pour l'exercice 1697, AN, O¹ 2829) ou encore lors de celui de Louis XV en 1725 (M.-C. MOINE, *Les Fêtes de cour et les Menus Plaisirs...*, *op. cit.*, t. I, p. 27-31), les spectacles donnés étaient peu nombreux et comme intégrés à l'ordinaire de la cour.

¹⁴⁴ 25 % en 1698 ; 15 % en 1744 ; 10 % en 1762 ; 31 % en 1786.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

99 535 livres tournois en 1744, 593 614 livres tournois en 1762, 1 340 297 livres tournois en 1786. Si l'horizon qu'entendaient atteindre les administrateurs était la diminution des coûts des préparatifs liés aux cérémonies et au divertissement de cour, les dépenses des magasins peuvent donc se lire au contraire comme un poste pérennisant le poids budgétaire des circonstances extraordinaires de la vie de cour dans la dépense annuelle des Menus Plaisirs. La transformation administrative et gestionnaire de l'extraordinaire, la pérennisation de l'éphémère – coûteuse financièrement, et, sans doute, symboliquement dans la mesure où elle mécanisait les réemplois d'objets et de décors par-delà les types de circonstances – renouvelait ainsi dans la continuité l'esprit et les pratiques qui avaient présidé sous Louis XIV à l'institutionnalisation d'un cérémonial englobant. C'est ainsi que ce cadre institutionnel, à la fois cérémoniel et gestionnaire, pouvait permettre de renouer fortement, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, avec l'éthique monarchique du divertissement chère au Roi-Soleil, en exploitant en ce sens, plus encore qu'il ne l'avait fait, les virtualités plastiques et matérielles du théâtre.

La mise en corrélation des « événements saisonniers » et des « fonctionnalités matérielles » met en valeur le poids des transformations des conditions scéniques dans cette mutation globale puisque les dépenses liées à la culture matérielle caractérisant les « événements saisonniers » s'élèvent à 41 663 livres tournois en 1698, 99 535 en 1744, 545 660 livres tournois en 1762 et 1 340 297 en 1786. Cette évolution est encore plus frappante si l'on ne considère que le vêtement, l'objet et le décor – 24 362 livres tournois en 1744, 590 804 en 1786. Enfin, une interrogation encore plus fine paraît déterminante dans le cadre de la démonstration : il s'agit d'appliquer plusieurs filtres au croisement des enregistrements codés comme des « événements saisonniers » et de la variable « fonctionnalités matérielles » – à nouveau le vêtement, l'objet et le décor, dont on a vu l'opposition avec les frais de lumière et de transport ; les « comédiens » comme seuls usagers, ce qui permet d'exclure les dépenses plus ou moins résiduelles et liées à d'autres

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

événements scandant régulièrement la vie de cour¹⁴⁵; et, enfin, ne retenir que les états des « comédies et concerts », à l'exclusion des spectacles donnés au château de Fontainebleau où un plus grand espace a toujours permis des représentations plus spectaculaires. Dans cette configuration, la dépense passe de 198 livres tournois en 1698, à 8 371 livres tournois en 1744, puis 54 423 livres tournois en 1762 et, enfin, 323 124 livres tournois en 1786. Le double phénomène le plus marquant consiste donc en l'extension d'une profusion matérielle aux spectacles ordinaires de la cour et en un transfert de la magnificence du théâtre à machine et de l'opéra à l'ensemble du fait théâtral. Cette extension générique – elle concerne l'opéra-comique, mais aussi, même si c'est probablement dans une moindre mesure, la comédie sérieuse jouée par les Français¹⁴⁶ – intensifia temporellement et matériellement la présence du théâtre dans le cérémonial de cour.

La traduction de ce phénomène en termes de hiérarchie des objets et des coûts s'avère à nouveau receler bien des tensions. À toutes échelles, la culture du vêtement apparaît là encore bien hiérarchisée. Le coût des costumes de scène semble avoir été fonction de la hiérarchie des événements de la vie aulique, un mariage princier entraînant des représentations exceptionnelles par leur nombre, l'ampleur de la figuration, de la machinerie, des décors et des habits, voire par la qualité des matériaux employés. En 1771, le seul budget des costumes créés pour les fêtes données en l'honneur des noces du comte de Provence s'éleva à plus de 100 000 livres¹⁴⁷ alors qu'il ne montait qu'à 50 870 livres tournois pour l'ensemble des spectacles de 1762¹⁴⁸, auxquelles

¹⁴⁵ Pour l'essentiel, les cérémonies religieuses et, à la fin de l'Ancien Régime, les bals institutionnalisés par Marie-Antoinette dont les décors sont conçus par le dessinateur de la Chambre et d'ailleurs inventoriés avec ceux destinés aux représentations lyriques et dramatiques.

¹⁴⁶ D'après les titres de pièces apparaissant dans les inventaires de décors (AN, O¹ 3136 et 3152^B; BMB, fonds Pâris, mss. n° 22 et n° 25). Dans une lettre au secrétaire d'État de la Maison du Roi datant de 1786, Papillon de La Ferté souligne qu'il y a encore peu d'« habits français » dans les magasins des Menus (citée par Corinne PRÉ, « L'opéra-comique à la Cour de Louis XVI », *Dix-huitième siècle*, 1985, n° 13, p. 227).

¹⁴⁷ AN, O¹ 2895, états de la dépense extraordinaire pour l'exercice 1771, 14^e état.

¹⁴⁸ Voir le tableau de corrélation entre « fonctionnalités matérielles » et « usagers » pour l'exercice 1762 (annexe n° 64).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

s'ajoutent 33 158 livres tournois d'étoffes destinées à la fois aux habits et aux décors. En revanche, si l'on considère les costumes créés en 1762 et en 1786, on constate qu'ils sont à la fois en harmonie et en décalage avec les habitudes des courtisans et le vestiaire royal. En 1744, la dépense des Menus pour les costumes des comédiens était inférieure au coût du linge de toilette et de lit du souverain (4 468 livres tournois contre 5 565 livres tournois) : dans la seconde moitié du siècle, le montant global du budget des costumes de scène rivalise avec la dépense de la Garde-Robe du Roi¹⁴⁹. Les Menus créent (ou recréent) chaque année de nouveaux costumes dans les étoffes communément employées dans les vêtements portés à la cour¹⁵⁰. Une palette dont les tons éclatants¹⁵¹ se combinent au chatoiement de la gaze, des rubans de soie¹⁵², des ornements rappelle même les vêtements commandés pour Louis XV¹⁵³. Parmi les fournitures faites pour le roi et pour ses comédiens, celles qui sont comparables ne se distinguent d'ailleurs guère par leurs fournisseurs, partiellement communs¹⁵⁴, ou leur valeur¹⁵⁵. On observe néanmoins une sélection opérée au sein des types d'étoffes et de matériaux qui reproduit la frontière que les lois somptuaires s'étaient évertuées à tracer. Sont donc absents des fournitures pour les comédiens les velours et les draps les plus travaillés et, surtout, les étoffes d'or et d'argent ainsi que les dentelles

¹⁴⁹ Laquelle tournait autour de 100 000 livres tournois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (voir AN, O¹ 820, n° 211).

¹⁵⁰ Lesley Ellis MILLER, « Les matériaux du costume de cour », dans Pierre ARIZZOLI-CLÉMENTEL et Pascale GORQUET BALLESTEROS, dir., *Fastes de cour et cérémonies royales. Le costume de cour en Europe, 1650-1800*, Paris, éd. de la RMN/Château de Versailles, 2009, p. 78-89.

¹⁵¹ Le blanc domine, mais les mémoires des fournisseurs égrènent toutes les teintes de bleu, de vert (« vert pomme »), de violet (« lilas »), de rose, de rouge (ponceau, cramoisi, écarlate), de jaune et d'orange (« jonquille », « giroflée »). Les étoffes, en particulier les gazes, sont souvent rayées (« mille raié », « grande raié ») mais les galons peuvent être ornés de pois.

¹⁵² Ces rubans constituent les pièces les plus chères du vestiaire des comédiens : ils peuvent coûter jusqu'à 30 ou 40 livres tournois la pièce.

¹⁵³ Voir Marie CHIOZZOTTO, *Apparences vestimentaires d'un souverain du siècle des Lumières. La garde-robe de Louis XV en 1772*, mémoire de master 2 sous la direction d'Isabelle Paresys et Dominique Rosselle, Université Lille-3 Charles-de-Gaulle, 2009, p. 76-82.

¹⁵⁴ Ce sont les mêmes marchands d'étoffes qui fournissent le roi et ses comédiens, notamment les fameux marchands Buffaut et Le Normand. Les Menus Plaisirs disposent en revanche d'un tailleur autre que le « tailleur du roi ».

¹⁵⁵ Les mémoires emploient fréquemment des expressions telles que « première qualité » ou « très belle qualité ». Les prix des étoffes de même nature sont de même ordre (comparaison des mémoires des fournisseurs en 1762 et 1777 avec les prix indiqués par M. CHIOZZOTTO, *Apparences vestimentaires...*, op. cit., p. 140-141).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

les plus raffinées. Si l'on trouve des velours¹⁵⁶, de la moire ou même du brocart et des dentelles communes, l'essentiel des étoffes fournies sont en effet des taffetas d'Angleterre et d'Italie¹⁵⁷, des satins et des toiles¹⁵⁸ diverses. Les prix à l'aune sont quasi exclusivement inférieurs à 20 livres tournois, les taffetas tournant autour de 10 livres, les toiles de 5 livres. De même, les habits de théâtre sont teints et imprimés plutôt que fabriqués dans des étoffes façonnées ; ils sont aussi fréquemment ornés de chenilles et non exclusivement brodés de paillons et paillettes, ceux-ci étant généralement d'or et d'argent faux comme la plupart des autres ornements (galons, cordons, boutons). Ces vêtements prennent enfin leur dimension spectaculaire par leur association avec des perruques et postiches, des piergeries d'imitation, des panaches et plumes¹⁵⁹ mais aussi des fleurs artificielles utilisées par centaines chaque année. Cette abondance d'accessoires tient étroitement aux nécessités scéniques et à la codification spectaculaire des personnages¹⁶⁰ : leur emploi et le recours au factice ne sont pourtant pas sans faire écho avec les artifices du paraître curial. Ce n'est donc pas sans raison que Papillon de La Ferté s'insurgeait contre ceux qui croyaient que l'on utilisait de vrais joyaux sur les scènes royales, mais en cela, les comédiens ne se distinguaient guère des courtisans qui pratiquaient également l'association du vrai et du faux, du précieux et de la fantaisie¹⁶¹.

La splendeur des costumes constitue donc l'une des déclinaisons de la magnificence de l'univers bien hiérarchisé de la cour. Les mutations de l'économie matérielle des représentations

¹⁵⁶ De 20 à 30 livres tournois l'aune.

¹⁵⁷ Entre 5 et 10 livres tournois l'aune en général.

¹⁵⁸ Dans les achats desquelles sont incluses les toiles pour « décorations », utilisées pour fabriquer les châssis peints de fonds de scène et généralement de moindre prix.

¹⁵⁹ Les bouquets de plumes sont fabriqués et entretenus, vendus ou loués par les mêmes « panachers » (Donnebecq, Lécuyer) que pour la Garde-Robe : ils sont extrêmement coûteux bien que très employés dans les spectacles. En 1786, l'inventaire dénombre 8 453 branches de plumes et 212 aigrettes (AN, O¹ 3152^B, f° 25).

¹⁶⁰ Tel ou tel accessoire permettant d'identifier immédiatement tel ou tel type de personnages (voir Marie-José KERHOAS, « Louis-René Boquet et les dessins de costumes », dans *Théâtre de cour. Les spectacles à Fontainebleau*, Paris, RMN/Musée du château de Fontainebleau, 2005, p. 109).

¹⁶¹ Marc BASCOU, « De brillants symboles de la monarchie absolue », dans *Fastes de cour et cérémonies royales*, op. cit., p. 102-106.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

théâtrales ordinaires coïncident plus généralement pourtant avec des revendications nouvelles en matière d'adéquation des décors et des œuvres représentées. De ce point de vue, la rupture des années 1740 – en 1727, les dépenses de ce genre étaient encore aussi faibles qu'en 1698 pour les spectacles ordinaires¹⁶² – est corroborée à deux échelles, à l'échelle curiale par l'étude de l'ensemble de la carrière des frères Slodtz, peintres et sculpteurs au service des Menus Plaisirs¹⁶³, et à une échelle plus globale par l'émergence d'une réflexion sur le décor convergeant avec celle sur le costume¹⁶⁴. Sans préjuger des innovations esthétiques des décors produits par les Menus Plaisirs, nous pouvons d'ores et déjà faire le double constat d'une rupture dans les logiques économiques et matérielles du théâtre de cour et de l'ouverture du répertoire de celui-ci à des pièces aux fortes « virtualités plastiques »¹⁶⁵ comme celles de Voltaire – les décors de *Sémiramis* (tragédie créée à la cour en 1748) et de *L'Écossaise* figurant dans les inventaires des Menus. La cour semble ainsi tendre à s'approprier la nouvelle économie matérielle du théâtre au service d'une économie symbolique renouvelée. En se constituant en organisation, l'administration des Menus Plaisirs lui en a donné les moyens tout en ayant conscience des impératifs divergents de l'économie domestique, de la splendeur curiale et du monde des lettres et des beaux-arts dont le théâtre était le fleuron :

¹⁶² D'après les états de la dépense de 1727 (AN, O¹ 2857^A). En 1754, Lévêque établit en même temps que l'inventaire des habits de théâtre déposé aux Archives nationales un inventaire des décors conservés au Mobilier National.

¹⁶³ François SOUCHAL, *Les Slodtz...*, p. 469 : « On peut donc conclure que, dès avant 1747, et en tout cas à partir de cette date, les Slodtz sont chargés de fournir les dessins des décors de spectacles donnés à la Cour. [...] Jusque vers le milieu du siècle, l'originalité dans le décor de théâtre appartient à Paris. Or les Slodtz vont rendre une sorte de primauté à la Cour en prenant en mains l'organisation des spectacles. » Ces décors sont notamment connus par le fonds Slodtz de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra. Les *Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz publiés d'après le manuscrit autographe, avec introduction, notes et appendice par M. Charles Henry*, Paris, Baur, 1880, p. 128, convergent avec ces observations : « A la mort de M. Pérot (assés bon peintre d'architecture, mais mauvais compositeur) qui avoit les Menus-Plaisirs, les deux frères Slodtz s'étant bien fait venir des supérieurs, ils y furent mis en chef. Auparavant, ce qui se faisoit pour les Menus-Plaisirs étoit peu de chose. Ce fut en 1745 que les dépenses de cette espèce devinrent très considérables, ce qui a continué depuis. Ils furent chargés des fêtes du premier mariage de M. le Dauphin, [...] ».

¹⁶⁴ Martine de ROUGEMONT, *La Vie théâtrale...*, op. cit., 1988, p. 143-145. Elle souligne notamment l'augmentation des dépenses de ce genre à la Comédie-Française.

¹⁶⁵ David Trott, *Théâtre du XVIII^e siècle. Jeux, écritures, regards*, Montpellier, Éditions Espaces 34, 2000, p. 70.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Comme je n'ai pas pu aller au Château, l'on m'a dit que le Roi n'avait pas été trop content des décos et des habits. Mais à cela, j'ai répondu 1/ que cet opéra n'est pas susceptible de plus belles décos, puisqu'à la réserve du palais de Thétis qui est beau, tout le reste n'est que rocher, désert et mer ; 2/ que pour ménager, je m'étais servi le plus possible des fonds de décos et d'habillements, à l'exception de ceux indispensables et qui sont encore très nombreux. Il est décidément bien difficile de faire des économies, chaque auteur pouvant ou par lui-même ou par ses protecteurs exiger des augmentations de dépenses.¹⁶⁶

Confirmer objectivement la croissance continue des dépenses de la vie de cour n'était pas le principal objectif de ce chapitre, même si elle est ainsi avérée. Il s'agissait avant tout de mettre au jour l'évolution de la structure des dépenses, ce qui achève de démontrer les mutations solidaires des formes du cérémonial, des modalités de sa gestion et des logiques de l'échange. La baisse de la part relative des dépenses consacrées à la ritualisation du quotidien se combinant à la stabilité relative de celles consacrées au théâtre de cour, ainsi qu'à leur forte progression en termes absolus, les Menus s'énoncent décidément comme le lieu de la perpétuation du cérémonial et du renouvellement de ses fondements esthétiques et politiques.

Le phénomène majeur réside dans l'accroissement absolu et relatif des dépenses pour les spectacles *ordinaires* de la cour¹⁶⁷. La chronologie de l'évolution de ces dépenses épouse aussi celle des soubresauts militaires et diplomatiques. L'explication semble toute faite – elle est d'ailleurs avancée à l'époque même : la guerre coûte cher, assèche le Trésor royal et impose des restrictions budgétaires qui expliquent la diminution de l'ampleur du théâtre de cour. L'on sait pourtant que les frais pour le théâtre de cour sont loin d'équivaloir le coût des opérations militaires ; et, dans une perspective qui serait celle de la décence et de la bonne gestion, rien ne justifie *a priori* non

¹⁶⁶ D. P. J. PAPILLON DE LA FERTÉ, *Journal des Menus Plaisirs du Roi*, *op. cit.*, p. 99.

¹⁶⁷ Ce que Papillon de La Ferté soulignait lui-même dans sa réponse à *De l'Administration des finances de la France* de Necker (AN, O¹ 2809) : « Les fêtes en général sont rares, puisqu'il faut des circonstances extraordinaires, pour y donner lieu, tandis que les spectacles sont donnés à la Cour, une grande partie de l'année, et l'on en peut évaluer la dépense à environ un quart de celle totale de l'administration ; car, pour le Relevé très exact des spectacles donnés tant à Versailles qu'à Choisy et Fontainebleau depuis 1761, jusques et compris 1776, c'est-à-dire, pendant les quinze années où il y a eu les beaux spectacles à la Cour, et en plus grand nombre, l'on trouve que cette dépense ne s'est élevée, année commune, qu'à 397.800 lt non comprises celles des spectacles extraordinaires donnés à l'occasion des mariages. »

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

plus la hausse vertigineuse des dépenses à partir des années 1740, moins encore à partir de la fin de la guerre de Sept Ans. Si le rôle de madame de Pompadour ou de Marie-Antoinette ne peut être remis en cause au regard de ces inflexions chronologiques, il semble pourtant essentiel de renouveler le questionnaire auquel ce phénomène a pu être soumis. À la lumière des héritages et des mutations découverts tout au long de ce travail, la place accordée au théâtre et son évolution semblent pouvoir être interprétés en termes *structurels*. La politique cérémonielle tendrait alors à prendre la forme d'une politique publique, si ce n'est « culturelle », passant par la valorisation de cet art avec lequel la monarchie entretenait des rapports complexes¹⁶⁸.

Quoi qu'en aient dit les administrateurs, la transformation des Menus Plaisirs en organisation est liée à la gestion du théâtre de cour. Or, même si son développement demeure indissociable de l'importance conservée au *decorum* des cérémonies dynastiques, qui mobilisaient les mêmes moyens matériels, il fait aussi écho au phénomène contemporain qu'était la théâtromanie. Un dernier chapitre consacré à l'articulation intellectuelle et matérielle de la pratique théâtrale de cour et de la conceptualisation d'une politique du théâtre permettra donc de renouer tous les fils de la démonstration. La transformation du rôle des Menus Plaisirs à l'égard des théâtres privilégiés¹⁶⁹, la mutation du service domestique en organisation aux moyens matériels importants¹⁷⁰, la multiplication des investissements pour les représentations lyriques et dramatiques, les transformations des logiques de l'échange sont au service d'une politique visant à maintenir vivante l'éthique monarchique du divertissement promue par Louis XIV, dans la programmation du théâtre de cour, dans le discours et dans la mise en place d'une action publique dont les Menus étaient les agents.

¹⁶⁸ Rahul MARKOVITS, *Un « Empire » culturel ? Le théâtre français en Europe au XVIII^e siècle (années 1730-1814)*, thèse de doctorat sous la direction d'Alain Cabantous, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne, 2010.

¹⁶⁹ Voir *supra* chap. 3 de la thèse.

¹⁷⁰ Voir *supra* chap. 7 et 8 de la thèse et ce chapitre.